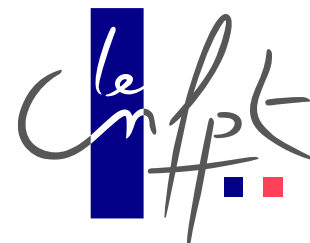




La concertation territoriale dans les projets de gestion de la ressource en eau J1



Géraud BOURNET - Hydrologue consultant formateur

- Ingénieur Sciences et Technologie de l'Eau Polytech Montpellier
- Chargé de mission EPTB Saône-Doubs et PNR Vercors
- Chef de projet Eau & santé au GRAIE
- Consultant formateur indépendant depuis 2023
- Membre GRAIE, ARRA2, PUHR





Projets & clients

- Séminaires sur les enjeux de l'eau à destination des élus
- Formations GEMAPI, gestion de l'eau sur chantier TP
- Projet Européen d'Innovation ORAGE
- Communication et médiation scientifique



WATURA

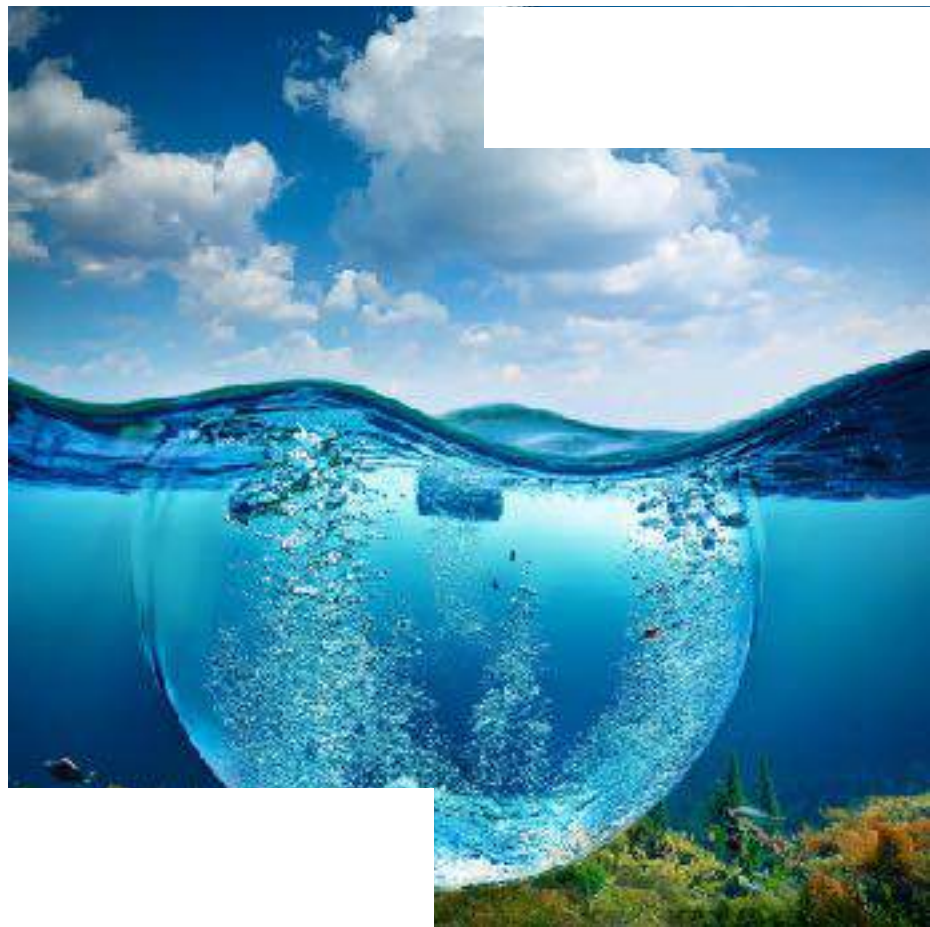
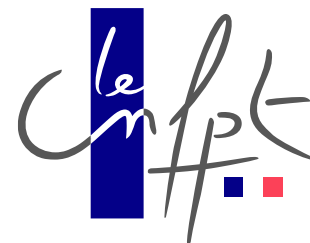




La concertation territoriale dans les projets de gestion de la ressource en eau

Cadre

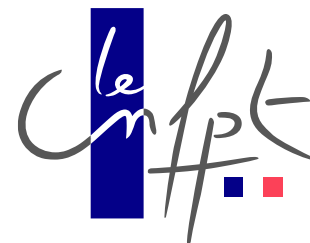
- Bienveillance
- Respect et non jugement
- Écoute
- S'exprimer depuis le « je »
- Horaires



La concertation territoriale dans les
projets de gestion de la ressource en eau

Tour de table

- Présentation
- Vous et le dialogue territorial ? Votre vision
- Vos attentes



La concertation territoriale dans les
projets de gestion de la ressource en eau

Déroulé



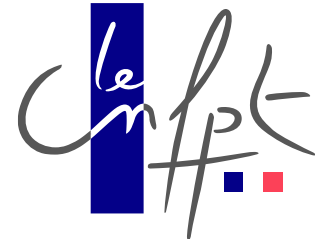
La concertation territoriale dans les projets de gestion de la ressource en eau



Objectifs pédagogiques

- Comprendre les processus et les formes de concertation multi-acteurs et citoyennes dans les projets
- Identifier les enjeux associés, les jeux d'acteurs et définir la posture à adopter pour mener un processus de concertation dans le domaine de la gestion de l'eau
- Définir une stratégie de concertation et des dispositifs participatifs en fonction du contexte
- Animer et évaluer une démarche multi-partenariale dans des projets territoriaux liés à la ressource en eau.

La concertation territoriale dans les projets de gestion de la ressource en eau



Jour 1

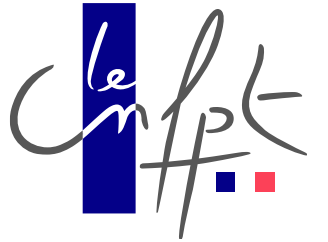
Matin

- Introduction, recueil des attentes et positionnement
- Principes du dialogue territorial

Après-midi

- Mise en situation : débat versus dialogue
- Présentation de l'étude de cas « Concertation et participation citoyenne dans le cadre de l'élaboration d'un Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau » : contexte, enjeux et données

La concertation territoriale dans les projets de gestion de la ressource en eau



Jour 2

Matin

- Cadre et processus du dialogue
- Exercice : rédiger le cahier des charges d'une démarche de concertation
- Construire une démarche de concertation territoriale 1/2
- Exercice : concevoir le déroulé d'un concertation

Après-midi

- Construire une démarche de concertation territoriale 2/2
- Exercice : présentation et comparaison des propositions
- Retour d'expérience et analyse de l'étude de cas
- Mises en situation : les entretiens préalables, la réunion de lancement



La concertation territoriale dans les projets de gestion de la ressource en eau

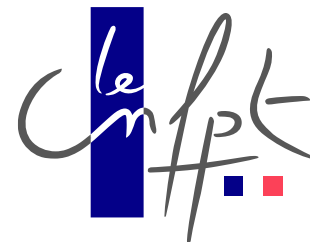
Jour 3

Matin

- Les dispositifs de concertation
- Mise en situation : concevoir, animer et faciliter un atelier de concertation

Après-midi

- Fonctions, posture, compétences et qualité de l'animateur
- Exercice : gestion des conflits - sur la base d'exemples fournis par les stagiaires
- Évaluation et synthèse



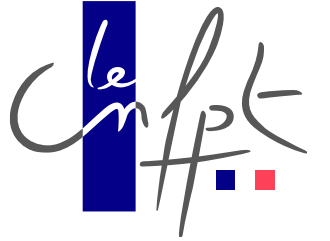
La concertation territoriale dans les
projets de gestion de la ressource en eau

Évaluation initiale

- QCM évaluation diagnostique
- Quizz amont/aval



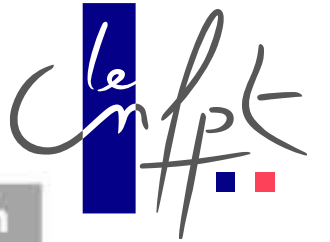
QCM



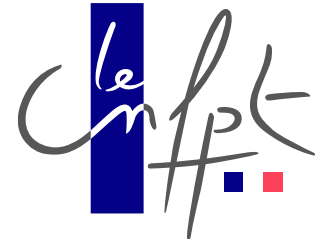
Évaluation diagnostique

20 questions pour évaluer vos connaissances initiales

Quizz amont / aval



	Début de formation	Fin de formation
Le terme de dialogue territorial est utilisé pour parler de toutes les concertations qui concernent / ont lieu sur un territoire	vrai / faux	vrai / faux
Il y a toujours des acteurs qui sont contre tout, on n'y peut rien	vrai / faux	vrai / faux
L'intérêt général doit primer : la qualité de l'eau, l'espace de bon fonctionnement de la rivière, la qualité des milieux aquatiques s'impose	vrai / faux	vrai / faux
Ecouter les acteurs permet de comprendre ce qui est important pour eux ...	vrai / faux	vrai / faux
... pour mieux les convaincre	vrai / faux	vrai / faux
L'animation d'une concertation soit se faire dans tous les cas par l'animateur local. Faire appel à un tiers permet néanmoins de soulager la charge de travail de l'animateur	vrai / faux	vrai / faux



Les ressources mobilisées pour construire ce stage

Des expériences où la concertation ou la médiation ont visé ou visent :

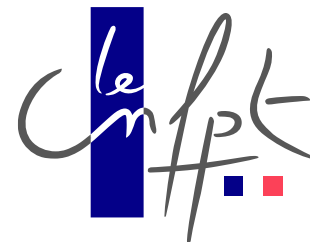
- la résolution de problèmes collectifs, voire de conflits
- ou, le montage de projets, de plans d'actions, de schémas d'orientation...

À l'initiative de

- Etat, EPCI, Syndicats de rivière, EPAGE, associations, acteurs économiques...

Les problèmes ou projets abordés – très variés

- Gestion et protection des milieux aquatiques
- Gestion quantitative de l'eau
- Prévention des inondations
- Grands projets d'infrastructures



Exemples de missions

- Étude géomorphologie de la Loue
- Étude bilan, évaluation prospective du contrat de rivière Vercors Eau pure
- Projet de barrages écrêteur de crues - PAPI du Garon
- Projet de construction de deux réacteurs EPR
- Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau du bassin versant du Doux
- PEI ORAGE : Développer des Références sur les aménagements de parcelles et bassins versants agricoles pour Améliorer la Gestion de la ressource en Eau dans un contexte de changement climatique

1

Principes du dialogue territorial

La concertation dans les projets de gestion de la ressource en eau



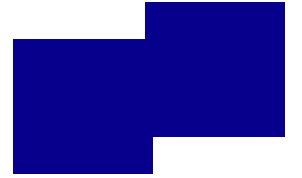
1.1



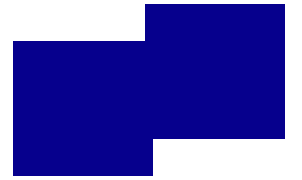
Les niveaux de participation

Concertation : une diversité d'approches et de pratiques

Une diversité d'approches et de pratiques



participation concertation dialogue territorial acteurs locaux
citoyens élus associations écoute active agriculteurs industriels
PTGE compromis environnement écologistes débat collectivités
territoires projets ressource eau gouvernance décision partagée
inclusion transparence PGRE négociation médiation conflits
enjeux développement durable solutions co-construction
collaboration équité sobriété SAGE démocratie transition
écologique projets territoriaux gestion intégrée concertation
publique parties prenantes consensus dialogue territorial équilibre
intérêts communs démarches participatives GEMAPI...



Les niveaux de participations : une diversité d'approches et de pratiques

Le contexte français

- Un cadre réglementaire beaucoup plus favorable à la participation du public qu'il y a 20 ans (convention d'Aarhus, loi constitutionnelle de 2005, ordonnance dialogue environnemental 2016...)
- Attention : ce cadre ne définit pas les modalités de participation
- La plupart des processus relèvent de la consultation (enquête publique) et du débat (CNDP), voire de la concertation
- La médiation environnementale stricto sensu est très peu pratiquée aujourd'hui en France



La convention d'Aarhus

La convention d'Aarhus sur l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement est un accord international visant la « démocratie environnementale » signé le 25/06/1998 par 39 États

Ses trois grands objectifs sont :

- **améliorer l'information environnementale fournie par les autorités publiques,** concernant des principales données environnementales ;
- **favoriser la participation du public à la prise de décisions ayant des incidences sur l'environnement** (par exemple, sous la forme d'enquêtes publiques) ;
- **étendre les conditions d'accès à la justice en matière de législation environnementale et d'accès à l'information.**

La charte de participation du public

https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/documents/Charte_participation_public.pdf

Pour améliorer l'efficacité et la citoyenneté des décisions ayant un impact sur le cadre de vie

- **Article 1 – La participation du public nécessite un cadre clair et partagé**
Nature du projet, identification du porteur, questions à débattre explicitées...
- **Article 2 - La participation du public nécessite un état d'esprit constructif**
Acceptation des divergences, implication des participants, culture de la participation...
- **Article 3 - La participation du public recherche et facilite la mobilisation de tous**
Inclusion, diversité, égalité et équivalence de traitement des points de vue exprimés
- **Article 4 - La participation du public encourage le pouvoir d'initiative du citoyen**
Initiatives citoyennes, outils et reconnaissance

Concerter : pourquoi ? quels objectifs ?



Yves Sintomer

Politologue français, né le 8 mai 1962, membre de l'Institut universitaire de France.

Ses travaux portent sur l'histoire des procédures de démocratie participative et de démocratie délibérative de la Grèce antique jusqu'à nos jours, et sur la démocratie participative en action, en Europe et au-delà, à l'époque contemporaine (tirages au sort, jurys citoyens, budgets participatifs, conseils de quartier, etc.).

*« Sous l'ambiguïté de ce terme se retrouvent généralement trois problématiques analytiquement distinctes mais plus ou moins confondues dans l'esprit des acteurs : celle de **l'incorporation des énergies des simples citoyens** à la gestion locale, celle de la **(re)constitution du « lien social »**, et celle de **la démocratie participative** au sens strict, qui permet la politisation des citoyens ordinaires et leur intervention dans la prise de décision.»*



→ Objectifs techniques de gestion ?

- *Améliorer les résultats sur des objectifs « durs » (développer une infrastructure adaptée à la demande des usagers)*
- *Améliorer l'acceptation des résultats du projet (anticiper les points de blocage et les lever)*

→ Objectifs sociaux ?

- *Renforcer le lien social entre les différents acteurs*
- *Créer un apprentissage (sur la thématique, sur la manière de collaborer)*
- *Développer les capacités des acteurs à agir (« Empowerment »)*

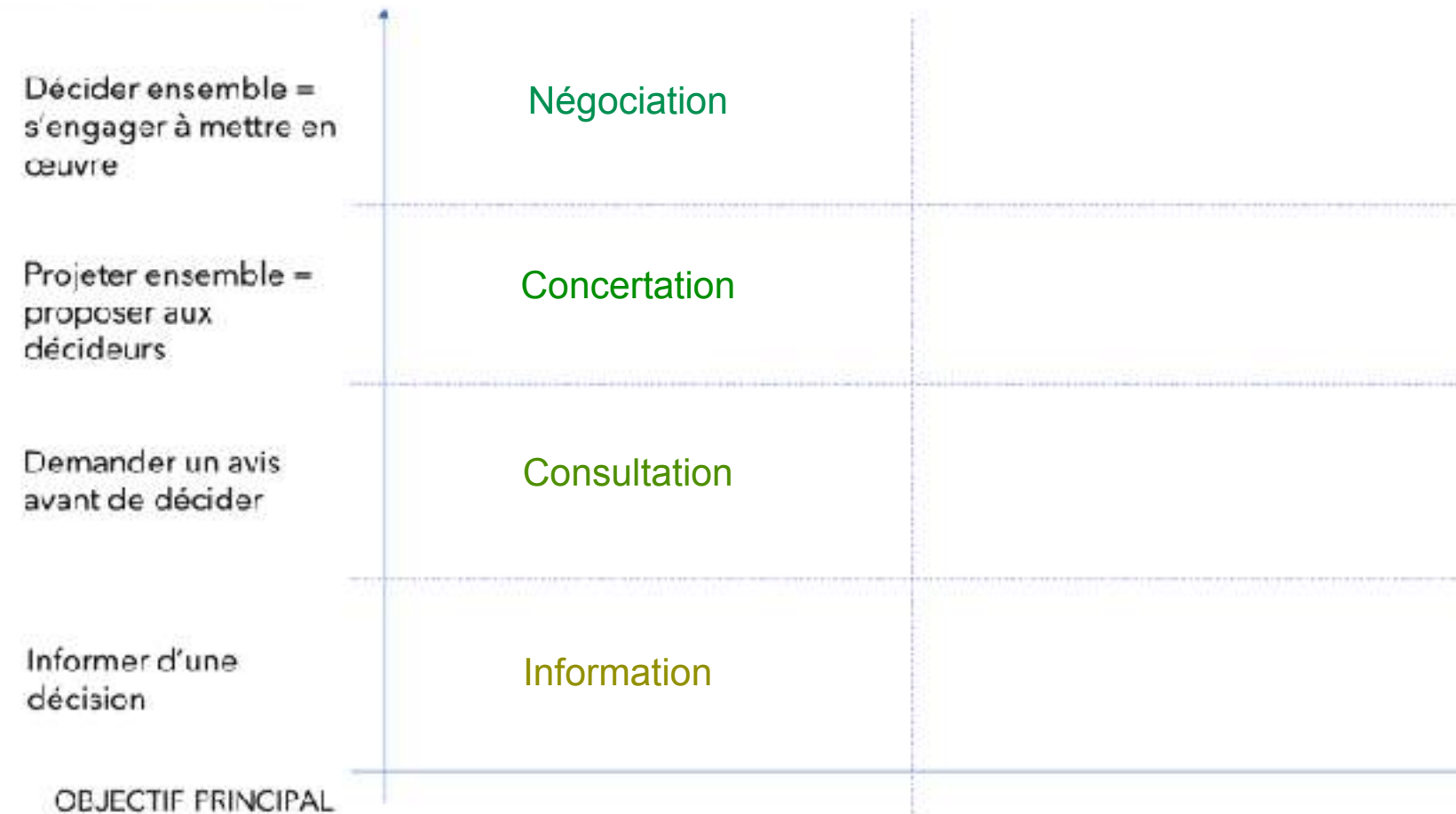
→ Objectifs démocratiques ?

- *Créer une culture politique et sociale de dialogue*
- *Rapprocher les décideurs des autres acteurs*
- *Améliorer la qualité démocratique de la décision produite : « meilleure est la qualité du débat, plus légitimes et efficaces sont les décisions qui en découlent »*

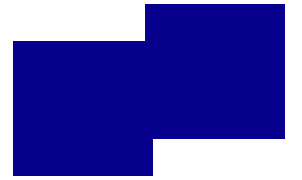
Envisager le dialogue territorial



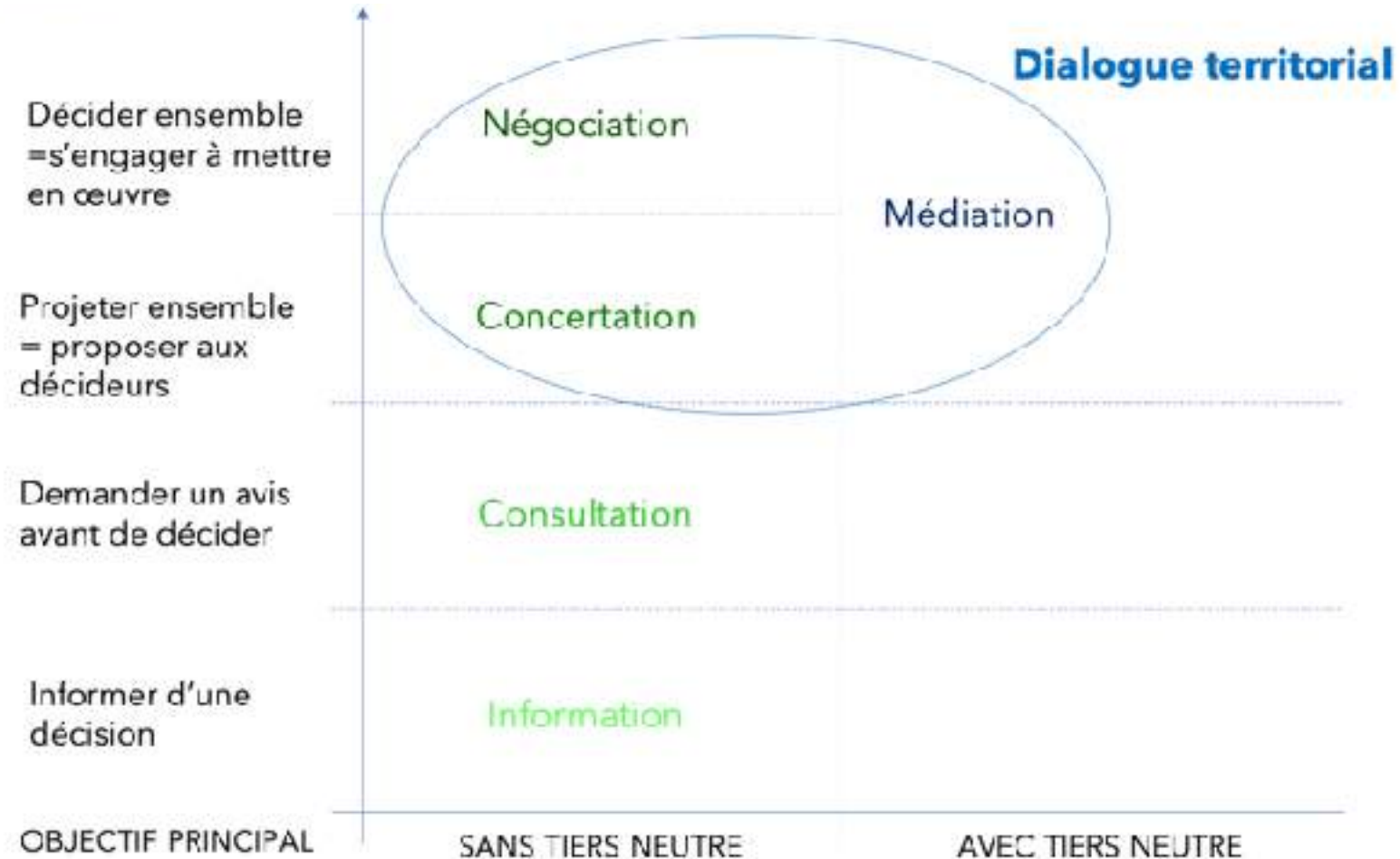
Les niveaux de participation



Envisager le dialogue territorial

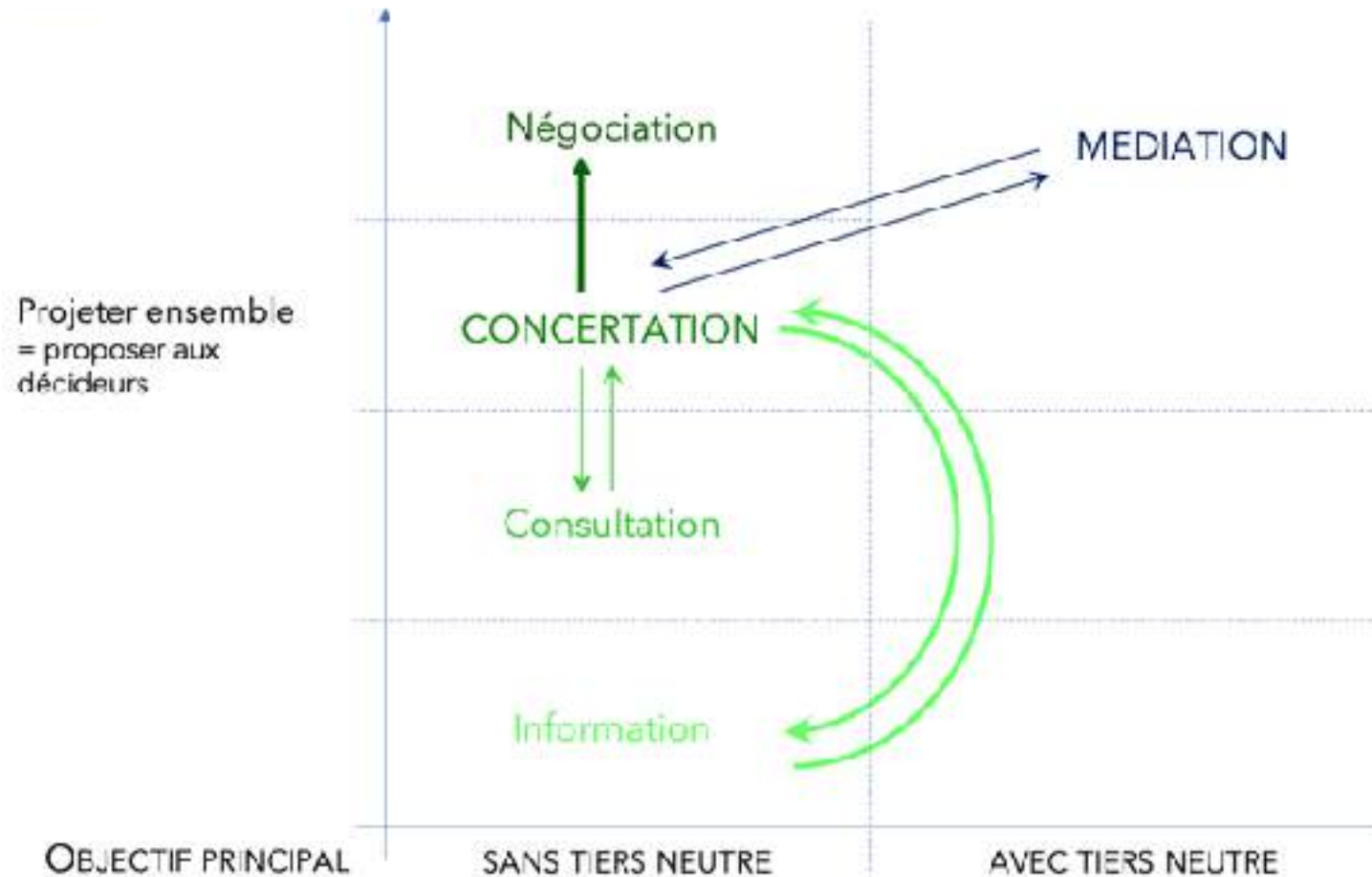


Les niveaux de participation



Envisager le dialogue territorial

Les niveaux de participation



Critère	Information	Consultation	Concertation	Négociation
Définition				
Objectif principal				
Niveau d'implication				
Moment d'intervention	À vous de remplir ce tableau !			
Exemple concret				
Résultat attendu				
Cadre légal (exemple)				
Avantages				
Limites				

Critère	Information	Consultation	Concertation	Négociation
Définition	Transmission unilatérale de données ou de connaissances aux parties prenantes.	Sollicitation de l'avis ou des réactions des parties prenantes sur un projet déjà élaboré.	Processus d'échange et de dialogue visant à co-construire un projet ou une décision.	Discussion entre parties prenantes pour parvenir à un accord mutuellement acceptable, souvent sur des enjeux conflictuels.
Objectif principal	Rendre transparentes les actions ou décisions prises par les porteurs de projet.	Recueillir les avis, suggestions ou objections des parties prenantes.	Impliquer activement les parties prenantes dans l'élaboration d'une solution commune.	Trouver un compromis ou un accord entre des intérêts divergents.
Niveau d'implication	Passif : les parties prenantes reçoivent l'information sans possibilité de réponse.	Réactif : les parties prenantes peuvent exprimer leur avis, mais sans garantie d'influence.	Actif : les parties prenantes participent à l'élaboration des solutions.	Collaboratif : les parties prenantes discutent et ajustent leurs positions pour parvenir à un accord.
Moment d'intervention	En amont, pendant ou après la prise de décision.	Généralement après l'élaboration d'un projet, avant sa finalisation.	Dès les premières phases d'un projet, pour co-construire les solutions.	Souvent en cas de désaccord ou de conflit sur des enjeux précis.
Exemple concret	Publication d'un rapport ou d'une étude sur un site web ou en réunion publique.	Enquête publique sur un projet de barrage ou de retenue d'eau.	Ateliers participatifs pour élaborer un Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau (PTGE).	Négociation entre agriculteurs, écologistes et élus pour définir les volumes d'eau prélevables dans une rivière.
Résultat attendu	Compréhension des enjeux par les parties prenantes.	Avis ou recommandations des parties prenantes, sans engagement de les suivre.	Solutions co-construites et partagées entre les parties prenantes.	Accord formalisé entre les parties, souvent sous forme de contrat ou de protocole.
Cadre légal (exemple)	Obligation légale d'informer le public (ex. : affichage en mairie).	Obligation légale de consulter le public (ex. : enquête publique pour les projets d'aménagement).	Recommandée dans les démarches de gouvernance territoriale (ex. : SAGE, PTGE).	Utilisée pour résoudre des conflits (ex. : médiation pour les projets controversés).
Avantages	Transparence, accessibilité de l'information.	Permet d'entendre les préoccupations des parties prenantes.	Favorise l'adhésion et réduit les risques de conflit.	Permet de désamorcer les tensions et de trouver des solutions acceptables pour tous.
Limites	Pas d'espace pour le dialogue ou l'expression des avis.	Les avis recueillis ne sont pas toujours pris en compte.	Peut être long et complexe à organiser.	Risque de déséquilibre si les parties n'ont pas le même pouvoir de négociation.

Envisager le dialogue territorial



Les niveaux de participation : synthèse

- **Information** : unidirectionnelle, sans interaction.
- **Consultation** : interaction limitée, sans engagement de modification.
- **Concertation** : co-construction active des solutions.
- **Négociation** : recherche d'un accord entre des intérêts divergents.



1.2

Dialogue territorial

Objectifs, définition & principes



→ Objectif opérationnel

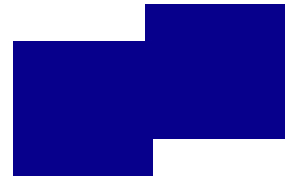
Résoudre un problème / un conflit

- Construire une vision commune du problème posé
- Améliorer la qualité et la pertinence des solutions proposées
- Favoriser l'acceptation et l'appropriation sociale du projet, de l'action publique

→ Objectif relationnel

Améliorer le lien entre les acteurs du territoire

- Favoriser la compréhension mutuelle et la coopération
- Accroître la participation des citoyens à la vie publique
- Renforcer la légitimité des décideurs



Dialogue territorial

Définition - École de dialogue territorial / Geysler

« Le dialogue territorial est une démarche de médiation et de concertation multi-acteurs, entre des représentants de toutes les parties prenantes concernées par un projet ou problème local, à impact environnemental.

Il permet de faciliter la co-construction d'un projet et/ou de conduire une médiation de conflits.

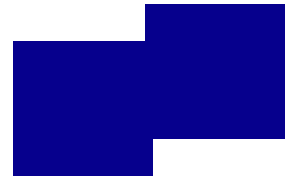
Cette démarche peut être conduite par un médiateur formé ou par une personne qui adopte une posture de neutralité et de multipartialité. »

Dialogue territorial

Retour d'expérience sur la gestion quantitative de l'Arroux



- Face aux sécheresses de plus en plus fréquentes et intenses, le syndicat mixte des bassins versants Arroux et Somme (SMBVAS) a initié un projet ambitieux de dialogue territorial pour une gestion partagée et durable de la ressource en eau.
- Cette démarche innovante, qui mobilise une diversité d'acteurs sur 152 communes, vise à construire ensemble des solutions adaptées aux enjeux du changement climatique et aux besoins du territoire.

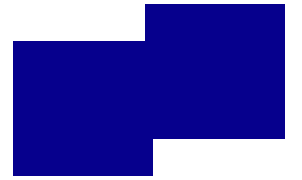


Dialogue territorial

Retour d'expérience sur la gestion quantitative de l'Arroux



<https://www.youtube.com/watch?v=KEab9il1pk0>



Les 7 principes du dialogue territorial

**participation concertation dialogue territorial acteurs locaux citoyens
élus associations agriculteurs industriels environnement écologistes
collectivités territoires projets ressource eau gouvernance décision
partagée inclusion transparence écoute active compromis négociation
médiation conflits enjeux développement durable solutions co-
construction consensus collaboration équité sobriété transition
écologique projets territoriaux SAGE PTGE GEMAPI gestion intégrée
concertation publique parties prenantes débat dialogue territorial
équilibre intérêts communs...**



Les 7 principes du dialogue territorial

1. Favorise l'écoute et la compréhension mutuelle des besoins de chacun
2. Vise la co-construction de propositions articulées à un processus décisionnel
3. Intègre toutes les parties concernées
4. Demande la définition préalable d'un cadre et d'un dispositif spécifiques
5. Facilite le dialogue des savoirs et place l'expert au service du dialogue
6. Suit un déroulement simple, progressif et flexible où le processus prime par rapport aux outils d'animation
7. Est animé par une personne, capable de faire preuve d'empathie et d'adopter une posture neutre



Dialogue territorial & négociation raisonnée

Principes de la négociation raisonnée, fondements du DT

- **Considérer le conflit comme un problème à résoudre**

Le conflit n'est pas un rapport de forces mais un problème à résoudre en coopération

- **Être conciliant avec les autres parties prenantes**

Admettre qu'il existe plusieurs perceptions de la même « réalité » et des logiques différentes

- **Négocier à partir des intérêts (besoins) et non des positions**

- **Séparer les phases de la négociation**

3 étapes : diagnostic partagé, recherche de solutions et choix

- **Rechercher des solutions gagnant-gagnant**

Un accord librement consenti et jugé équitable



Dialogue territorial & négociation raisonnée

Autres principes du dialogue territorial

- *Comprendre les besoins avant de rechercher un accord sur les solutions*
- *Les besoins et intérêts particuliers doivent être pris en compte*

Le DT intègre les NIMBY « not in my back yard »

- *Aucun intérêt particulier ne peut s'imposer aux autres*
- *L'intérêt général se co-construit*
- *L'intelligence collective permet souvent de produire des solutions inattendues, plus pertinentes que celles portées initialement par les parties prenantes*

Restaurer la qualité de l'eau



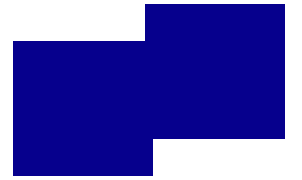
Le dialogue territorial au cœur de l'action à La Vallée Dorée

Comment mobiliser le dialogue territorial pour protéger et restaurer la qualité de l'eau potable ?

Retour d'expérience de la Communauté de communes du Liencourtois - La Vallée Dorée, engagée dans une démarche collective pour préserver ses captages d'eau potable.

Avec la participation de : L'École de dialogue territorial, La Fédération nationale d'agriculture biologique (FNAB), Geysers et La Ville de Sacy-Le-Grand.

Une action inscrite dans le plan Ecophyto II+, piloté par les ministères en charge de l'agriculture, de l'écologie, de la santé et de la recherche, avec le soutien financier de l'Office Français de la Biodiversité (OFB).



Restaurer la qualité de l'eau

Le dialogue territorial au cœur de l'action à La Vallée Dorée



<https://www.youtube.com/watch?v=shvdlog5zXE>



1.3

Débat VS dialogue

De la confrontation à la co-construction pour partager les ressources

La place de l'expertise

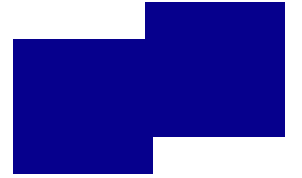
Préambule : êtes-vous conscients de vos biais cognitifs ?



Définition : distorsion dans le traitement d'une information susceptible de fausser le raisonnement et le jugement.

- **Confirmation** : tendance à privilégier les informations qui confirment nos croyances ou hypothèses préexistantes et à ignorer ou minimiser celles qui les contredisent.
- **Ancrage** : se fier trop à la première information reçue (l'"ancrage") pour prendre une décision, même si elle est irrelevante ou trompeuse.
- **Autorité** : accorder plus de crédit à une information simplement parce qu'elle provient d'une figure d'autorité (expert, célébrité, etc.), sans vérifier sa validité.
- **Conformité** : adapter son opinion ou son comportement pour correspondre à celui du groupe, même si cela va à l'encontre de ses propres croyances.

Préambule



Définitions

- **Position** : opinion, parti que l'on adopte dans une situation donnée ou devant un problème donné
- **Perception** : saisir quelque chose par les organes des sens
- **Ressenti** : éprouver telle disposition à l'égard de quelqu'un, de quelque chose, tel sentiment
- **Emotion** : réactions physiologiques spécifiques déclenchée par un stimuli extérieur.
- **Besoin** : ce qui est considéré comme nécessaire ou important par rapport à une problématique donnée . Un besoin non satisfait entraîne une émotion désagréable et à l'inverse un besoin satisfait entraîne une émotion agréable.

Débat VS dialogue



Comment définissez-vous le débat ? Le dialogue ?

Débat	Dialogue
Il s'agit de gagner	Il s'agit de construire une vision commune
Il s'agit de trouver les failles et les points faibles de l'autre	Il s'agit de trouver ce qui est intéressant dans ce que dit l'autre
Il s'agit de contrer les arguments de l'autre	Il s'agit de comprendre l'autre, ce qui est important pour lui
Les hypothèses sont énoncées comme des vérités	Les hypothèses sont mises à l'étude
On suppose qu'une personne a la bonne réponse	On suppose que la plupart des personnes ont des éléments de réponse et qu'ensemble elles peuvent construire une solution
Il s'agit de trouver un accord qui se rapproche le plus de sa position/demande initiale	Il s'agit de découvrir de nouvelles options auxquelles personne n'avait pensé



Débat VS dialogue

Un bon débat

- Vise à éclairer
- Donne à voir une pluralité des points de vues et des informations / expertises
- Prend en compte la parole de tous, de la même manière (inclusif et égalité de traitement)
- Est argumenté
- Est constructif : posture d'ouverture et écoute
- Est transparent sur le processus et ce qu'il advient des avis

Le dialogue

- Favorise l'écoute et la compréhension mutuelle des besoins de chacun
- Permet de collaborer et de co-construire

Débat VS dialogue

Les fractures engendrées par la gestion de l'eau



Années 90

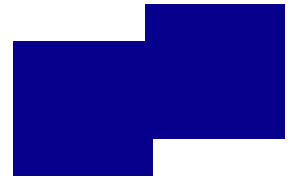


© Archives SOS Loire Vivante

Années 2020



© Les soulèvements de la Terre



Contexte général

De Sivens à Sainte-Soline, les fractures engendrées par la gestion de l'eau

- **Origine des conflits**

Depuis les années 1990, les conflits autour de la gestion de l'eau en France se sont multipliés, passant de grands ouvrages - comme Serre-de-la-Farre (Loire) ou Charlas (Garonne) - à des projets plus modestes, mais tout aussi controversés, comme les mégabassines de Sainte-Soline.

- **Montée en tension et radicalisation**

Les débats se sont durcis, avec des actions illégales (ZAD, manifestations violentes, menaces contre les institutions) et une polarisation croissante entre pro et anti-bassines.

- **Enjeux**

La crise de l'eau en France est moins une crise de la ressource qu'une crise de gouvernance, révélant des fractures profondes dans la société sur la perception des usages de l'eau.



Contexte général

Ressource

DOSSIER

De Sivens à Sainte-Soline, les fractures engendrées par la gestion de l'eau

■ En 1984, la loi sur l'eau instaurait les comités de bassin. Soixante-dix ans plus tard, les conflits se multiplient : d'abord concentrés sur de grands ouvrages, ils touchent désormais des projets beaucoup plus modestes. Et ont gagné progressivement en brutalité... Est-il possible d'éviter, en France, le loi du plus fort, la radicalisation et les confrontations ?

Thierry Duret, président du conseil de bassin Loire-Bretagne
Pierre-Alexis Rocha, IGREF honoraire, ancien directeur général de l'agence de l'eau Seine-Normandie

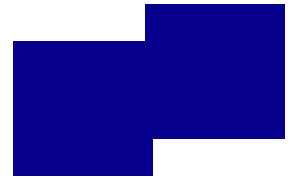
Plus qu'une crise des ressources, la crise de l'eau concerne surtout la gouvernance. Elle révèle des fractures profondes entre la perception des enjeux au sein de notre société : le système de concertation et de dialogue au sein des comités de bassin et à l'échelle des échelles de territoires (Colin et al., 2018) pourtant créés, éprouvé et intégralement élabonné, peine à se réduire. Ces ruptures se révèlent notamment autour des projets de réservoirs, de bassines, de retenues collinaires. Elles peuvent s'exprimer aussi dans les circonstances de gestion de crise, quand une réaction des ressources disponibles se permet de se séparer brutalement et affirmément, comme récemment dans les Pyrénées-Orientales.

■ LA RADICALISATION ACTUELLE DU DÉBAT

Nous ne sommes ni agriculteurs, ni militants écologistes, ni pêcheurs, mais la tournure des débats actuels nous inquiète et doit pousser à l'action. Nous ne sommes ni pour ni contre la régulation des ressources et les transferts d'eau. De nombreux systèmes hydrauliques existants ou en cours de mise en œuvre ont été conçus pour répondre à des besoins précis : ils ont été conçus pour répondre à des besoins précis : ils ont été conçus pour répondre à des besoins précis.

leur pertinence et ne sont pas remis en cause (pre-encadré n° 1, page 23), même si aujourd'hui, on les comprendrait peu. Leur usage fait l'objet de nombreux débats qui aboutissent en général à des optimisations pragmatiques. Les conflits successifs ont d'abord concerné en premier lieu de grands ouvrages : Semo de la Fère (1981) puis Charles (2006). Ils touchent désormais des ouvrages beaucoup plus modestes : Sivens (2014) (pre-encadrés p. 27, 28 et 29), Causade (2018), Sainte-Soline (2021) (pre-encadrés p. 29, 29 et 30).

Ils ont gagné progressivement en brutalité et en transgression de la loi. Au Sivens le manifestant à Sainte-Soline, fat écorné à Causade et, plus récemment, exactions des agriculteurs et mépris sur les personnels, mise à sac de locaux d'agences de l'eau ou de services de police de l'eau lors de crise agricole de 2021. L'issue des conflits semble avoir donné raison aux plus radicaux : abandon de Semo de la Fère, de Charles et de Semo de la Fère, rajonement probable de l'ouvrage légal de Causade de l'autre. Il reste cependant des incertitudes : en ce qui concerne le conflit de Sainte-Soline, les solu-



Analyse des causes des conflits

De Sivens à Sainte-Soline

Gouvernance et concertation

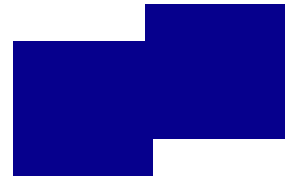
- Les processus de concertation (SAGE, PTGE) sont perçus comme insuffisants ou biaisés, favorisant certains acteurs (agriculteurs, industriels) au détriment d'autres (écologistes, citoyens).
- Les décisions sont souvent prises sans consensus, ce qui alimente la défiance envers les institutions.

Gestion de l'eau

- L'eau est souvent considérée comme un bien de club (accès réservé à un groupe restreint), plutôt qu'un bien commun partagé équitablement.
- Les projets de bassines sont critiqués pour leur manque d'analyse hydrologique rigoureuse et leur surdimensionnement.

Changement climatique

- La diminution des ressources en eau (baisse des débits, augmentation de l'évapotranspiration) aggrave les tensions.
- Les solutions proposées (comme les bassines) sont parfois perçues comme des réponses à court terme, sans prise en compte des enjeux climatiques à long terme.



Mise en situation - Jeu de rôle

Objectifs pédagogiques

- Comprendre les mécanismes de radicalisation et les blocages dans la gestion de l'eau.
- Expérimenter la différence entre **débat** (logique d'affrontement) et **dialogue** (logique de co-construction).
- Identifier les leviers pour désamorcer les conflits et construire des compromis durables.
- S'approprier des outils de médiation adaptés aux enjeux de la gestion de l'eau

Bassin de la Sèvre-Nortaise



Contexte

Problématiques

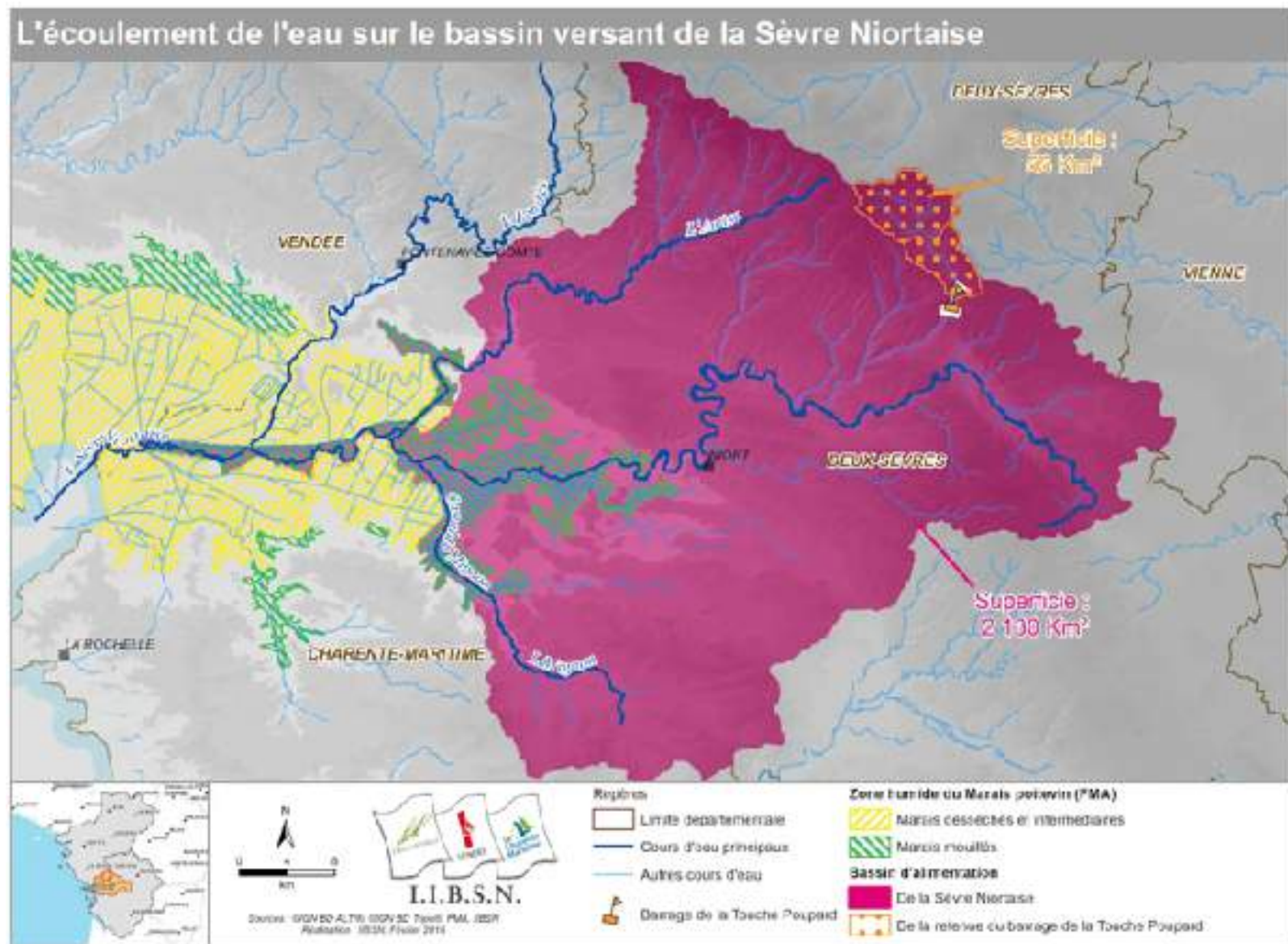
- **Déséquilibre quantitatif** : les prélèvements dépassent les ressources disponibles, entraînant des assecs et une dégradation de la qualité de l'eau.
- **Pollutions diffuses** : l'agriculture intensive (maïs, grandes cultures) contribue à la pollution des cours d'eau et des nappes phréatiques.

Réponses institutionnelles :

- Le comité de bassin Loire-Bretagne a lancé une mission d'écoute pour recréer un dialogue entre les parties prenantes.
- Les solutions proposées incluent :
 - La recherche de sobriété et d'économies d'eau pour tous les usages.
 - L'intégration des projets de bassines dans des Projets de Territoire pour la Gestion de l'Eau (PTGE), avec des engagements en faveur de la transition agroécologique.

BV Sèvre Niortaise :

- 2 régions : Nouvelle Aquitaine et Pays de la Loire
- 4 départements : Deux-Sèvres, Charente-Maritime, Vendée et Vienne
- Environ 3500 km²
- Institution Interdépartementale du Bassin de la Sèvre Niortaise (IIBSN) crée en 1987
- SAGE Sèvre Niortaise Marais Poitevin



Bassin de la Sèvre-Nortaise

Genèse et fonctionnement du Marais Poitevin



<https://www.youtube.com/watch?v=2KEySrQwww0&t=75s>

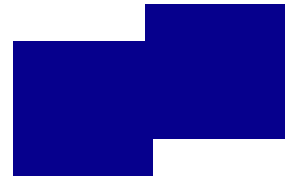
SAGE Sèvre Niortaise Marais Poitevin



Enjeux

- Gestion quantitative de la ressource en eau en période d'étiage
- Gestion qualitative des eaux superficielles et souterraines
- Alimentation de la population en eau potable
- Maintien de l'activité conchylicole
- Gestion et prévention des risques naturels
- Préservation des milieux naturels
- Préservation de la ressource piscicole
- Satisfaction des usages touristiques et de loisirs

<https://www.gesteau.fr/sage/sevre-niortaise-et-marais-poitevin>



Mégabassines de Sainte-Soline

Contexte

- **Projet**

Construction de réservoirs pour stocker l'eau en hiver et l'utiliser en été pour l'irrigation agricole.

- **Conflits**

- **Agriculteurs** : défendent les bassines comme une solution pour sécuriser leurs récoltes face aux sécheresses répétées.
- **Écologistes et associations** : dénoncent un accaparement de l'eau, une artificialisation des milieux naturels, et un manque de transparence.
- **Citoyens et élus locaux** : s'inquiètent des impacts sur l'accès à l'eau potable et la qualité de vie.

- **Radicalisation**

Les tensions ont conduit à des manifestations violentes, des occupations illégales et des dégradations.

DÉBAT VS DIALOGUE

CONCERTATION SUR LA GESTION DE L'EAU

S'écouter, comprendre, construire ensemble



15
PERSONNAGES

Des acteurs aux
intérêts divers et
parfois opposés



2
PHASES

Débat pour confronter
Dialogue pour construire



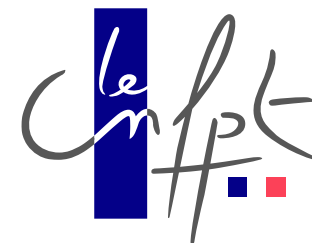
1 OBJECTIF

Trouver des solutions
durables pour notre
territoire et nos
ressources en eau

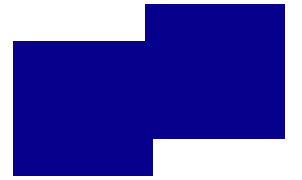


UN TERRITOIRE, UNE RESSOURCE, UN AVENIR COMMUN

*L'eau nous relie,
le dialogue nous unit.*



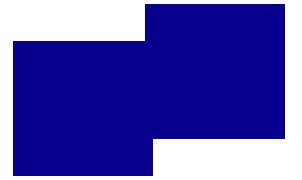
Gestion intégrée de l'eau



Mise en situation - Jeu de rôle

Contexte

- En 2023, le projet de « mégabassines » à Sainte-Soline (Deux-Sèvres) cristallise les tensions entre agriculteurs, écologistes, élus locaux, industriels et citoyens.
- Les conflits se radicalisent : manifestations, occupations, actions en justice, et même des violences contre les forces de l'ordre et les institutions.
- Le comité de bassin Loire-Bretagne, chargé de la gouvernance de l'eau, tente de rétablir le dialogue. Une mission d'écoute est lancée pour recréer un espace de concertation et éviter que le conflit ne dégénère davantage. **Votre rôle, en tant qu'agent territorial, est d'animer cette concertation et de faire émerger des solutions acceptables pour tous.**



Mise en situation - Jeu de rôle

Consignes et déroulé

Rôles :

- 10 à 14 participants endossent un personnage en tirant une carte au sort
- 2 sont animateurs
- 1 à 5 sont observateurs

Vous allez vivre deux phases :

- **Un débat classique**, où chacun défend sa position
- **Un dialogue**, où l'objectif est de trouver une solution collective

Mise en situation - Jeu de rôle

Les personnages

- Élus locaux
- Agence de l'eau
- Préfecture - DDT
- Agriculteur irriguant
- Chambre d'agriculture
- Maraîchère en agriculture bio
- Fédération de pêche
- Association de protection de la nature
- Citoyenne
- Industrie agro-alimentaire
- Expert hydrologue
- Médiatrice et animateur de la concertation
- Chargée de mission - Ingénieure territorial



Mise en situation - Jeu de rôle

Cartes personnages



ÉLU LOCAL

Nom : Philippe Martin

Profil : Maire depuis 12 ans, ancien chef d'entreprise

Position publique : Cherche une solution pragmatique et acceptable pour tous

Ce que vous défendez

- Le maintien de l'activité agricole,
- La cohésion sociale sur votre territoire,
- La stabilité économique locale.

Vos arguments

- Le conflit divise les habitants,
- Les manifestations nuisent à l'image du territoire,
- Il faut trouver une solution technique et financière acceptable pour tous.

Vos inquiétudes

- Une escalade des tensions.
- Des blocages politiques durables.
- Une perte de confiance envers les élus locaux et les institutions

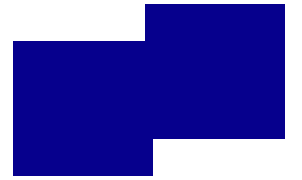
Votre objectif caché

- Trouver un compromis qui apaise le territoire avant les prochaines élections.

Votre ouverture possible

Vous pourriez soutenir :

- un projet plus petit,
- un partage plus équitable de l'eau,
- une gouvernance locale un plus ouverte.



Phase 1 : le débat (30 min)

À vous de jouer !

Consignes :

- Défendez votre position avec fermeté.
- L'objectif est de faire valoir vos arguments et de « gagner » le débat

Règles

- Tour de table
- Tour de parole strict (maximum 2 min par personne)
- Pas d'interruption lors du tour de parole, mais questions/réponses ciblées aux arguments adverses suite aux interventions
- Les animateurs/médiateurs recardent si le débat dérive : invectives, attaques personnelles, digressions.
- Les animateurs relancer les conflits (“qui n'est pas d'accord ?”) et notent les points de blocage au tableau.
- **À la fin** : chaque participant exprime comment il se sent (satisfaction, frustration, incompréhension, sentiment d'impasse)

Phase 1 : débat



Grille d'analyse - observation

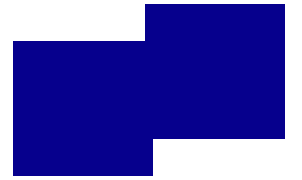
Questions	Éléments observés / exemples
Quelles attitudes dominantes avez-vous observées ?	
Quels comportements ont alimentés les tensions ?	
Quels besoins ou intérêts n'ont pas été entendus ?	
Quels effets sur l'ambiance de la réunion ?	
Qu'est-ce qui a empêché la recherche de solutions ?	

Phase 1 - Débat



À retenir

- Pour sortir du débat, il faut passer de la confrontation des positions à la compréhension des intérêts et trouver un cadre partagé pour construire ensemble.
- On passe du « je défends mon point de vue » au « nous cherchons des solutions ensemble ».



Phase 2 : le dialogue (30-40 min)

À vous de jouer !

Consignes :

- Cette fois, l'objectif est de construire ensemble une solution acceptable pour tous.
- Écoutez activement, reformulez les besoins des autres, et cherchez des points communs.

Règles :

- Utiliser la méthode de la « parole en cercle » : chaque participant s'exprime sans être interrompu, puis l'animateur reformule ses besoins et le groupe valide.
- Les animateurs utilisent des outils de médiation : écoute active, reformulation, synthèse, recherche ouverte de solutions.
- Les animateurs reformulent explicitement et font émerger les besoins
- Les animateurs notent les propositions au tableau.

Comparer avec la phase 1 :

Quelles solutions émergent ? Comment évolue le climat du groupe ?

Phase 2 - Dialogue



Grille d'analyse - observation

Question	Éléments observés / exemples
Quelles règles ou attitudes ont favorisé le dialogue ?	
Quelles techniques d'écoute et de reformulation ont été utilisées ?	
Quels ont été les points de convergence trouvés ?	
Quelles propositions ou compromis ont émergés ?	
Qu'est-ce qui a changé par rapport à la phase 1 ?	
Quelles conditions sont nécessaires pour poursuivre ce dialogue ?	

Débat VS dialogue



Grille d'analyse - analyse stratégique

Questions	Débat	Dialogue
Quels sont les intérêts sous-jacents ?		
Quels sont les rapports de pouvoir ?		
Quels acteurs absents ? En retrait ?		

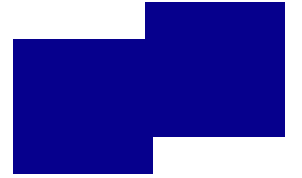
Phase 2 - Dialogue



À retenir

- Le dialogue expérimenté ici est la base d'une démarche de concertation efficace.
- Il faut maintenant concevoir le processus, associer les bonnes parties prenantes, organiser les instances et suivre les engagements.
- Prochaines étapes :
 - conception du dispositif (jour 2)
 - animation d'ateliers de concertation (jour 3)

Débat VS dialogue



Synthèse

Questions clés :

- Quels sont les risques d'un débat non maîtrisé dans un conflit comme Sainte-Soline ?
- Quels outils ou postures ont permis de faire émerger des compromis pendant le dialogue ?
- Comment transposer cette expérience à votre pratique professionnelle (SAGE, PTGE, GEMAPI) ?



Débat VS dialogue

À retenir

- **Le débat** polarise et radicalise
 - Il cherche à convaincre, pas à comprendre.
 - Il active la défense, la méfiance et la fermeture.
 - Les émotions peuvent prendre le dessus sur la réflexion
- **Le dialogue**
 - Il repose sur l'écoute, la reformulation et le respect
 - Il favorise la compréhension mutuelle et permet de transformer des tensions en propositions
 - Il permet de désamorcer les tensions et d'ouvrir la voie à la concertation



Débat VS dialogue

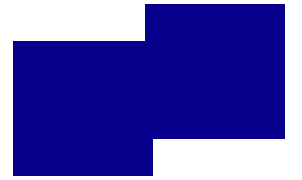
À retenir

- **L'animateur territorial a un rôle clé :**
 - cadre neutre,
 - respect du cadre,
 - écoute active,
 - reformulation,
 - recherche de solutions intégratives.

- Prochaine étape : le cadre du dialogue et la posture du formateur seront abordés jours 2 et 3.



**Quelle
place pour
l'expertise ?**



Quelle place à l'expertise ?

Concertation : liens avec les experts

- **Qu'est qu'un expert ?**

Selon le Larousse : du Latin *expertus* (qui a éprouvé)

1. Personne dont la profession consiste à évaluer la valeur de quelque chose, le montant de dégâts, etc., ou à attester l'authenticité des objets d'art : Selon les experts, ce tableau est un faux.

2. Personne apte à juger de quelque chose, connaisseur : C'est un expert en la matière.



Quelle place à l'expertise ?

Concertation : liens avec les experts

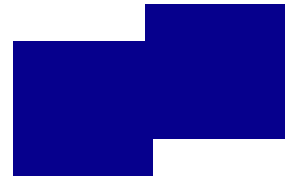
- **Le dialogue des savoirs est essentiel**

savoir de spécialiste vs savoir d'usage; savoir de scientifique vs savoir de praticien

- **L'expert / le spécialiste est au service du dialogue et non pas l'inverse**

- **2 profils d'experts : spécialiste et expert local**

- Savoirs académiques
- Savoir empiriques - savoirs d'usage

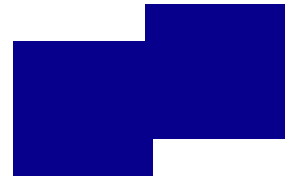


Quelle place à l'expertise ?

Placer l'expertise au service du dialogue

L'expertise (notamment celle des spécialistes) est utile pour :

- formuler un diagnostic général sur l'objet de la concertation
- réaliser des études complémentaires
- pour étudier la faisabilité de telle ou telle solution

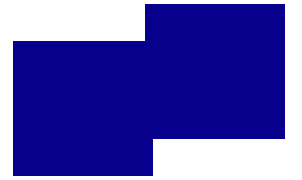


Quelle place à l'expertise ?

Placer l'expertise au service du dialogue

Choix de l'expert spécialiste :

- le cahier des charges de l'expertise est défini conjointement
- le spécialiste est choisi conjointement
- une contre-expertise est pilotée par la partie adverse
- l'animateur rassemble des informations de son côté, notamment auprès des services de l'Etat



Quelle place à l'expertise ?

Placer l'expertise au service du dialogue

Position de l'expert

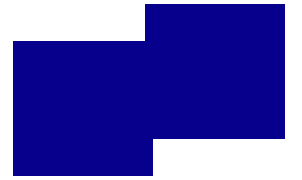
- L'expert peut être indépendant, mais n'est pas neutre (il a ses propres valeurs)
- Un spécialiste a souvent du mal à accepter la controverse
- Laisser les spécialistes exprimer leurs incertitudes (ne pas demander aux experts d'être formels)



1.4

La concertation

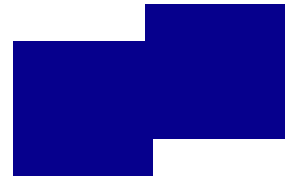
Dans les démarches SAGE et PTGE



SAGE et PTGE

Schéma d'aménagement et de Gestion des Eaux Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau

- Un **SAGE** a pour mission d'appréhender et de réglementer les pratiques et usages qui ont un impact sur la ressource en eau et les milieux aquatiques. Le **SAGE** fournit **un cadre réglementaire et stratégique** pour une gestion durable de l'eau.
- Un **PTGE** vise à faciliter une approche globale et co-construite de la ressource en eau dans les territoires. Le **PTGE** permet de **mettre en œuvre des solutions opérationnelles** adaptées aux réalités locales, en cohérence avec le SAGE.



SAGE et PTGE

Schéma d'aménagement et de Gestion des Eaux
Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau

	SAGE	PTGE
Nature		
Portée juridique		
Échelle		
Processus : temporalité		
Lien avec les projets		



	SAGE	PTGE
Nature	Outil de planification stratégique et réglementaire	Outil opérationnel et pragmatique pour adapter les usages
Cadre légal	Code de l'environnement (Art. L. 212-3 et suivants) : Opposable aux décisions administratives (ex. : autorisations de prélèvement, documents d'urbanisme).	Instruction gouvernementale (2019, complétée en 2023) : Non opposable directement, mais intégré dans les décisions administratives (ex. : autorisations de retenues d'eau) via les SAGE ou les SDAGE.
Portée juridique	Opposable (règles contraignantes)	Non opposable directement (cadre de référence)
Échelle	Bassin versant ou nappe souterraine	Sous-bassin ou territoire local
Processus / temporalité	Long et formalisé : 5 à 10 ans (diagnostic, élaboration, consultation, approbation par arrêté préfectoral)	Agile et adaptatif : 1 à 3 ans, avec une démarche itérative et adaptative (diagnostic partagé, plan d'actions, suivi régulier).
Force contraignante	Forte : Les règles du SAGE sont opposables aux tiers (ex. : refus d'une autorisation de prélèvement non conforme).	Indirecte : Le PTGE n'est pas opposable, mais son non-respect peut entraîner des sanctions (ex. : retrait de subventions, blocage de projets).
Lien avec les projets	Définit le cadre réglementaire pour les projets	Met en œuvre des actions concrètes dans le respect des règles du SAGE



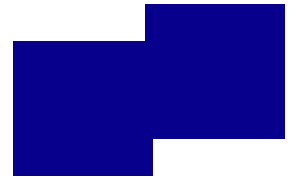
<https://www.gesteau.fr/document/guide-daide-la-redaction-et-la-mise-en-oeuvre-des-sage-version-2025>

**Guide d'élaboration et de mise en œuvre
des Projets de Territoire pour la Gestion de l'Eau**
À destination des porteurs de projets et des acteurs de la démarche

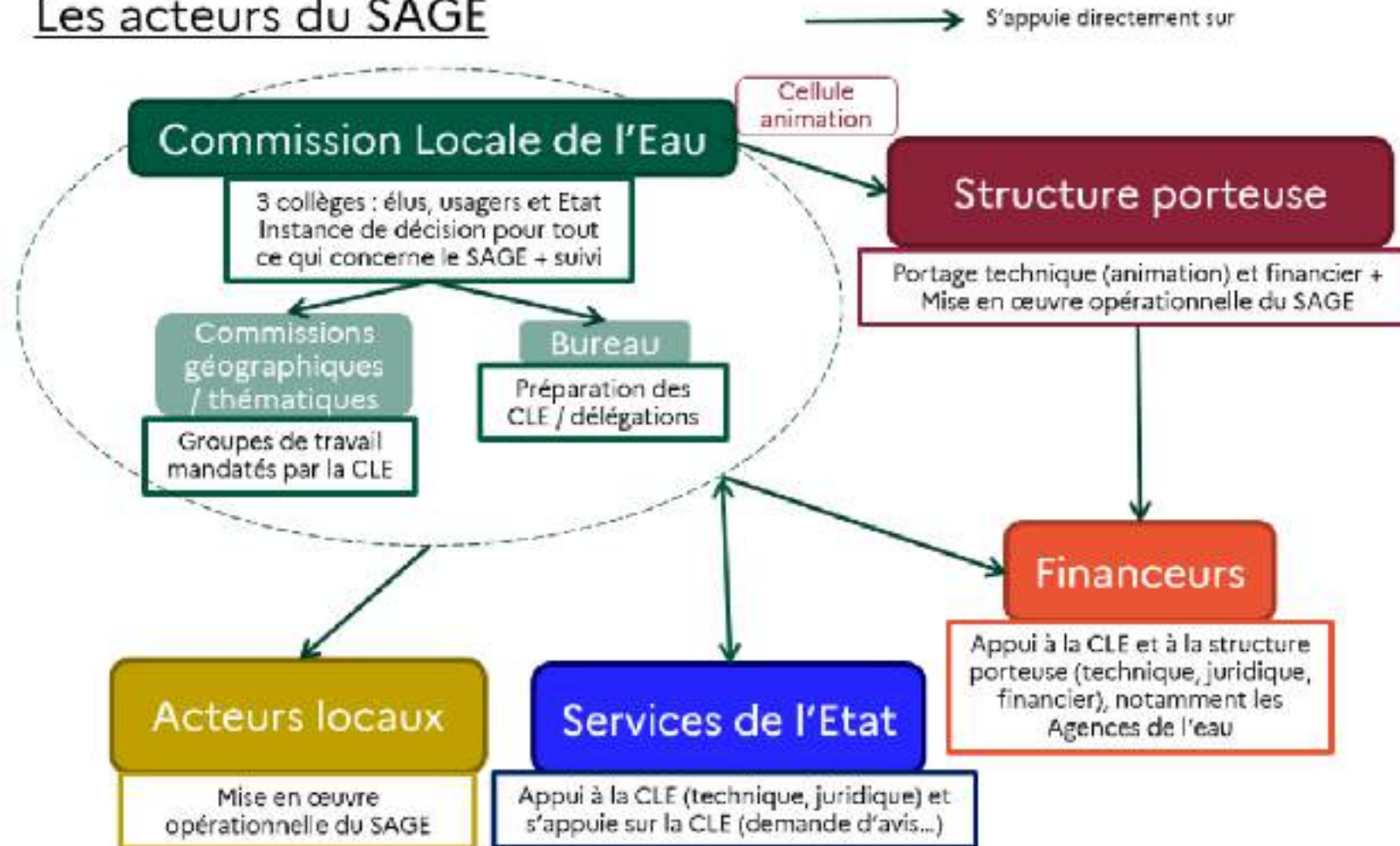


https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/documents/Guide%20projet%20de%20territoire%20gestion%20de%20l%27eau_light.pdf

SAGE et démarches participatives



Les acteurs du SAGE

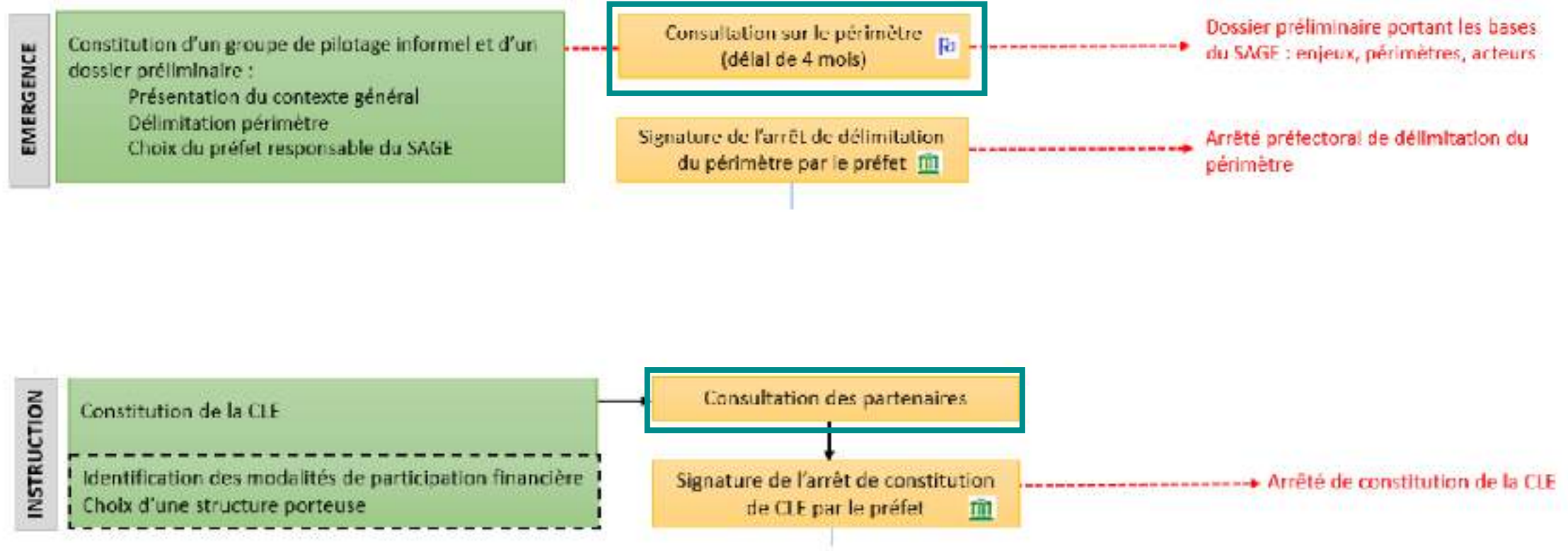


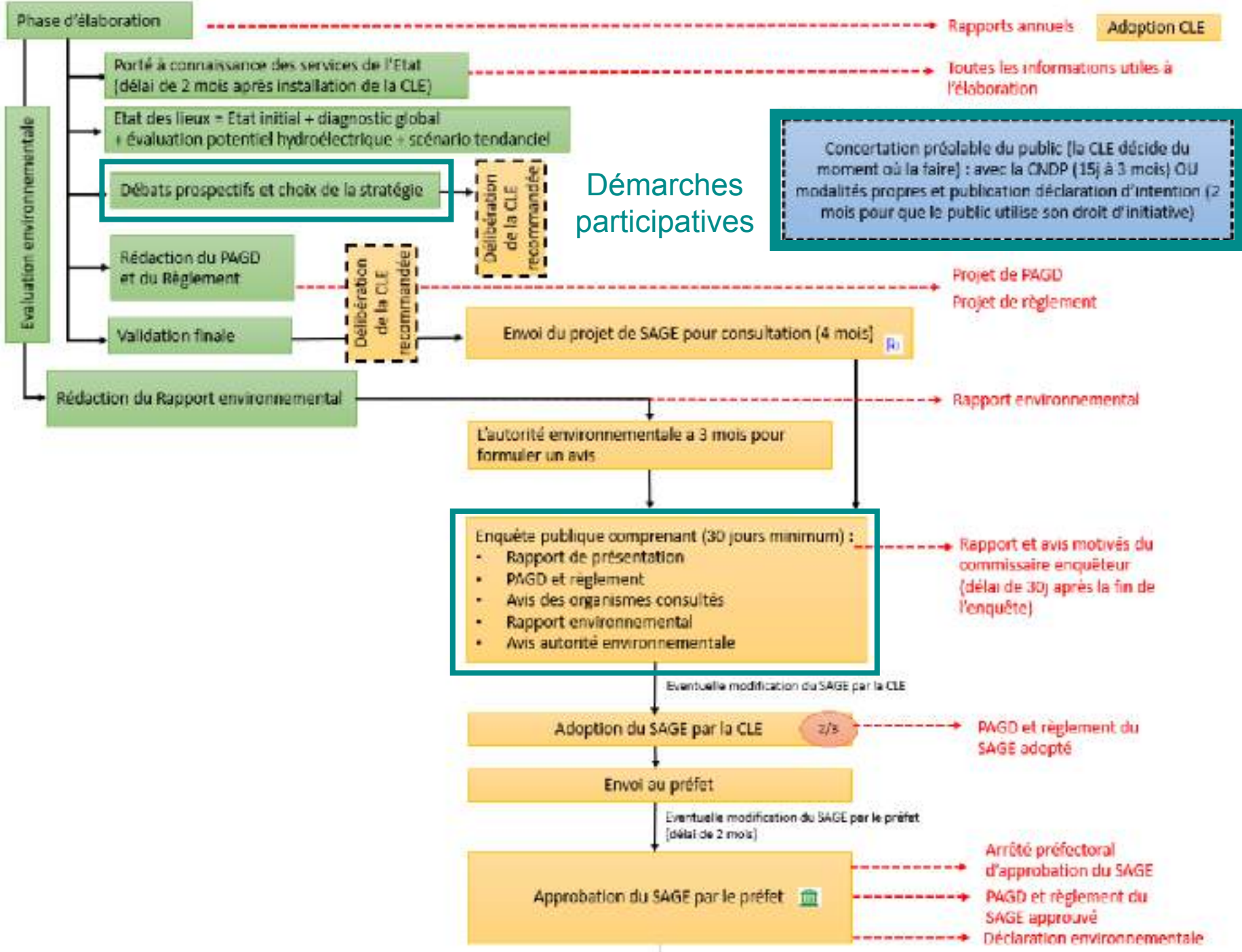


SAGE

Les différentes phases

Démarches participatives



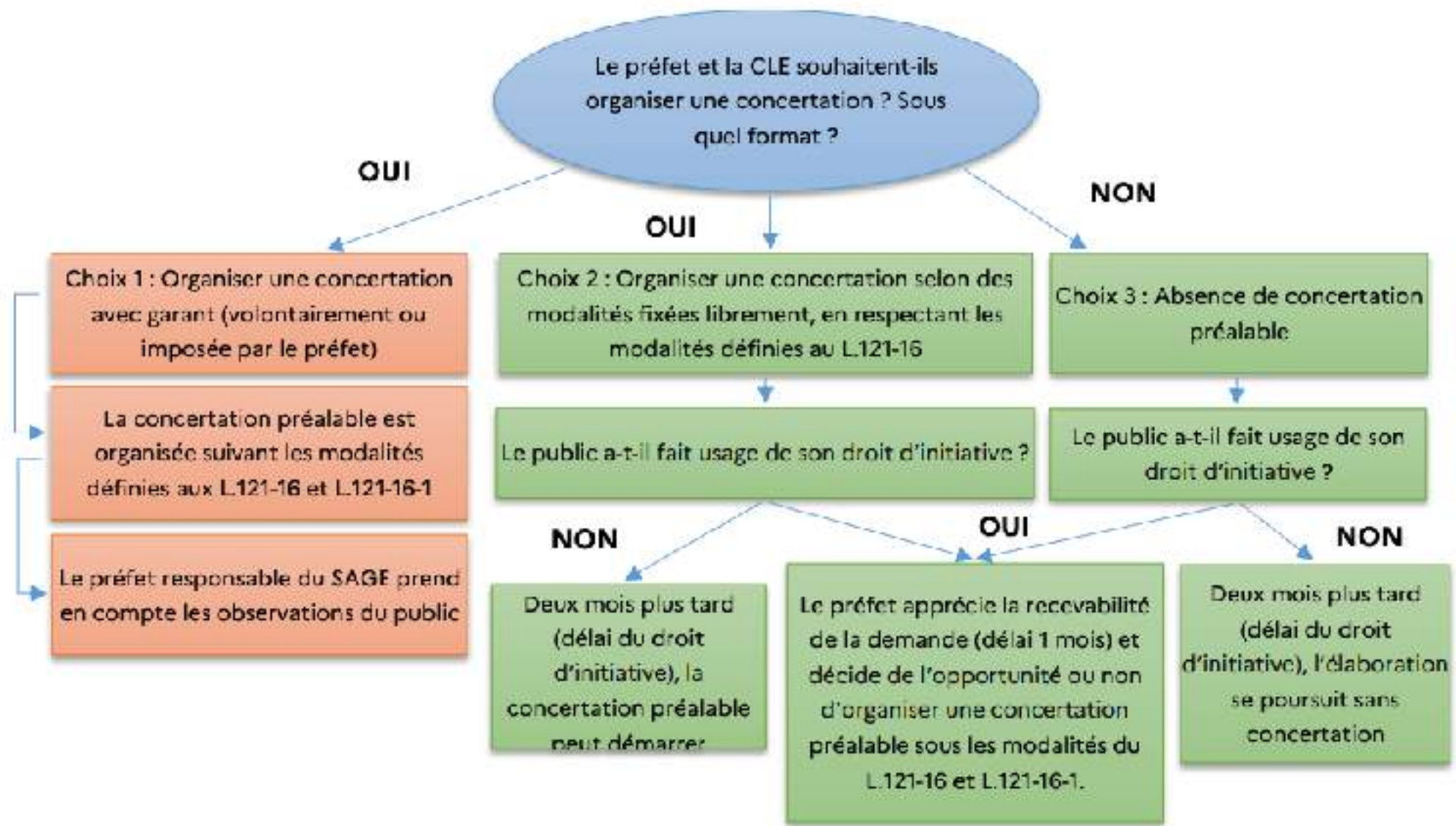




SAGE : concertation préalable du public

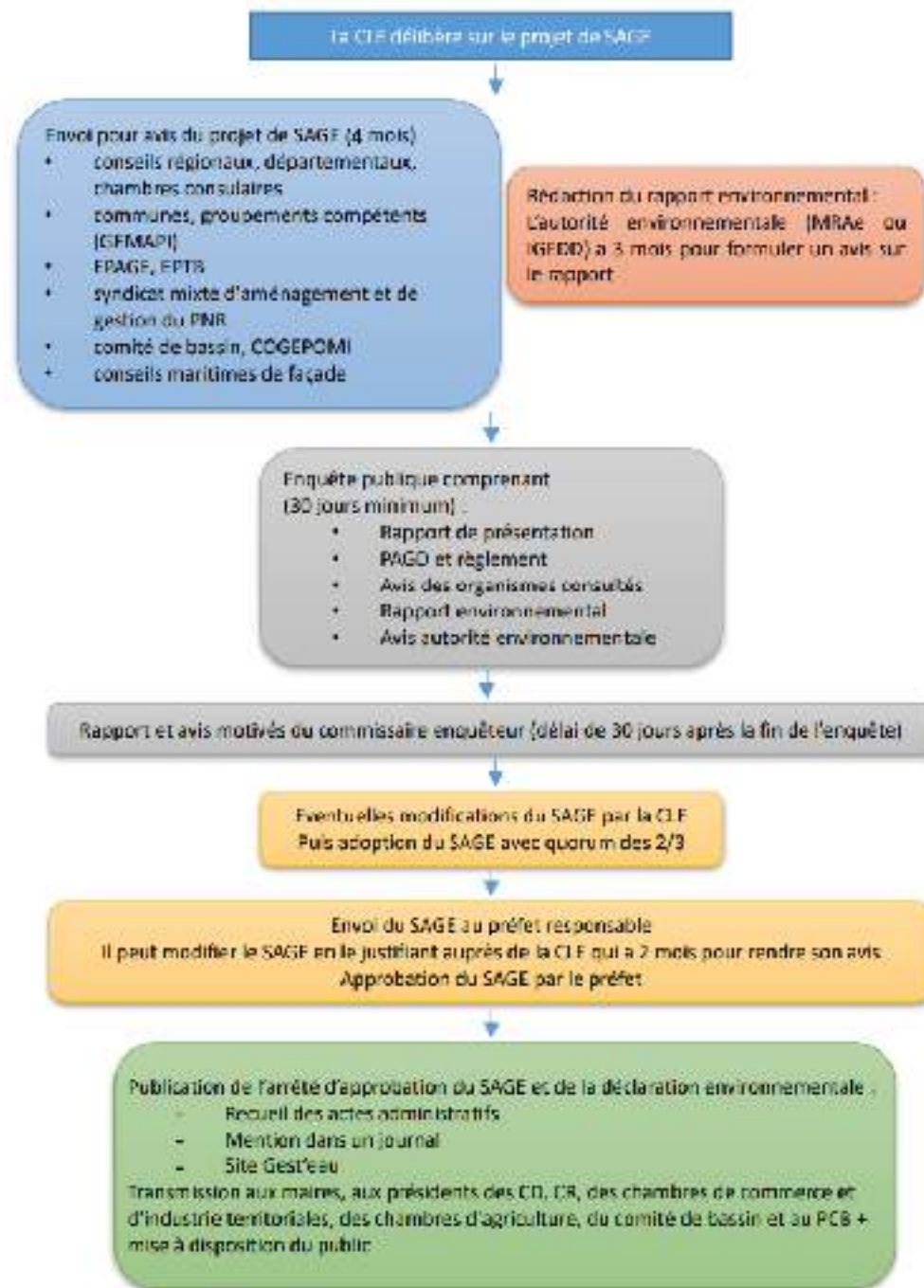
La procédure de concertation préalable dans les SAGE est prévue à l'article L. 121-15-1 du code de l'environnement.

- Cette procédure doit permettre de débattre de l'opportunité, des objectifs et des principales orientations du SAGE, des enjeux socio-économiques qui s'y attachent et des impacts significatifs sur l'environnement et l'aménagement du territoire.
- Il est recommandé d'ouvrir la phase de concertation préalable pendant la phase de débats prospectifs permettant d'aboutir à la stratégie du SAGE.
- Sur certains territoires où les données sont peu disponibles et où le sujet de la gestion de l'eau est peu ancré, la concertation préalable peut également être menée au moment du diagnostic pour s'assurer de l'exhaustivité des données et/ou communiquer sur les travaux de la CLE.



Les modalités de la concertation préalable sont prévues dans le code de l'environnement aux articles L.121-15-1 à L.121-21 et R.121-19 à R.121-27 du code de l'environnement.

SAGE : Procédures de consultation, d'adoption et d'approbation

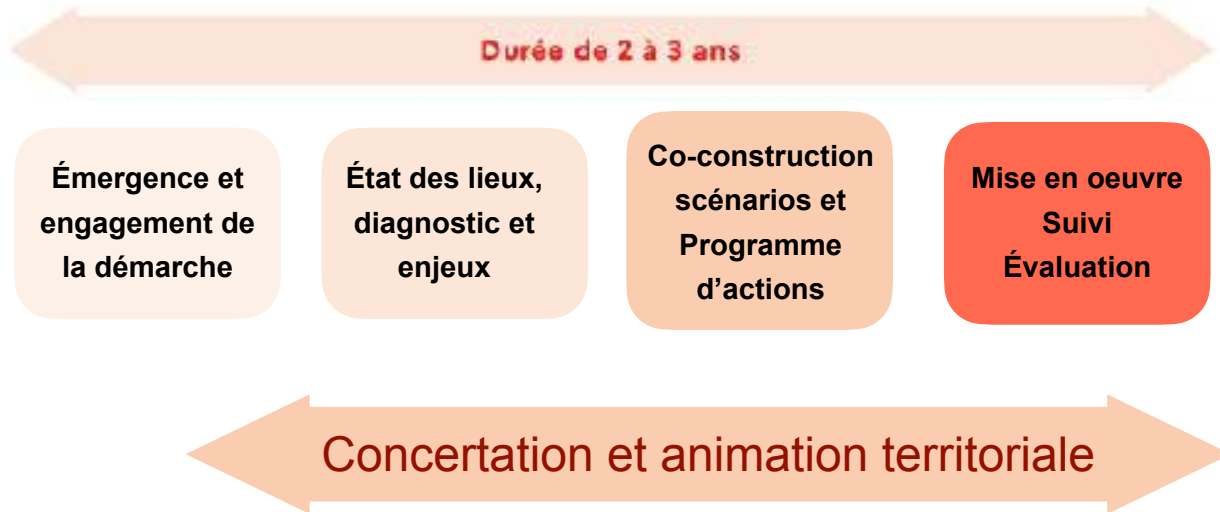


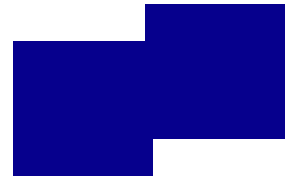
Mise en
oeuvre et suivi



PTGE

Les différentes phases - durée : 2-3 ans





SAGE et PTGE

Schéma d'aménagement et de Gestion des Eaux
Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau

**Avez-vous déjà animé ou été associé à un SAGE ?
à un PTGE ?**

Si oui, souhaitez-vous partager votre retour d'expérience ?



1.5

Étude de cas

PTGE du bassin versant du Doux (07)

Étude de cas



Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau du bassin versant du Doux (07)

Objectifs pédagogiques :

- Décrire un contexte territorial, identifier ses spécificités et synthétiser les principaux enjeux
- Se projeter dans une démarche de concertation : formaliser le besoin
- Concevoir le cadre et le déroulé global d'une concertation
- Définir une stratégie de concertation et élaborer les dispositifs participatifs adaptés
- Animer les dispositifs à travers des mises en situation pratiques
- Évaluer une démarche multi-partenariale

Étude de cas



Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau du bassin versant du Doux (07)

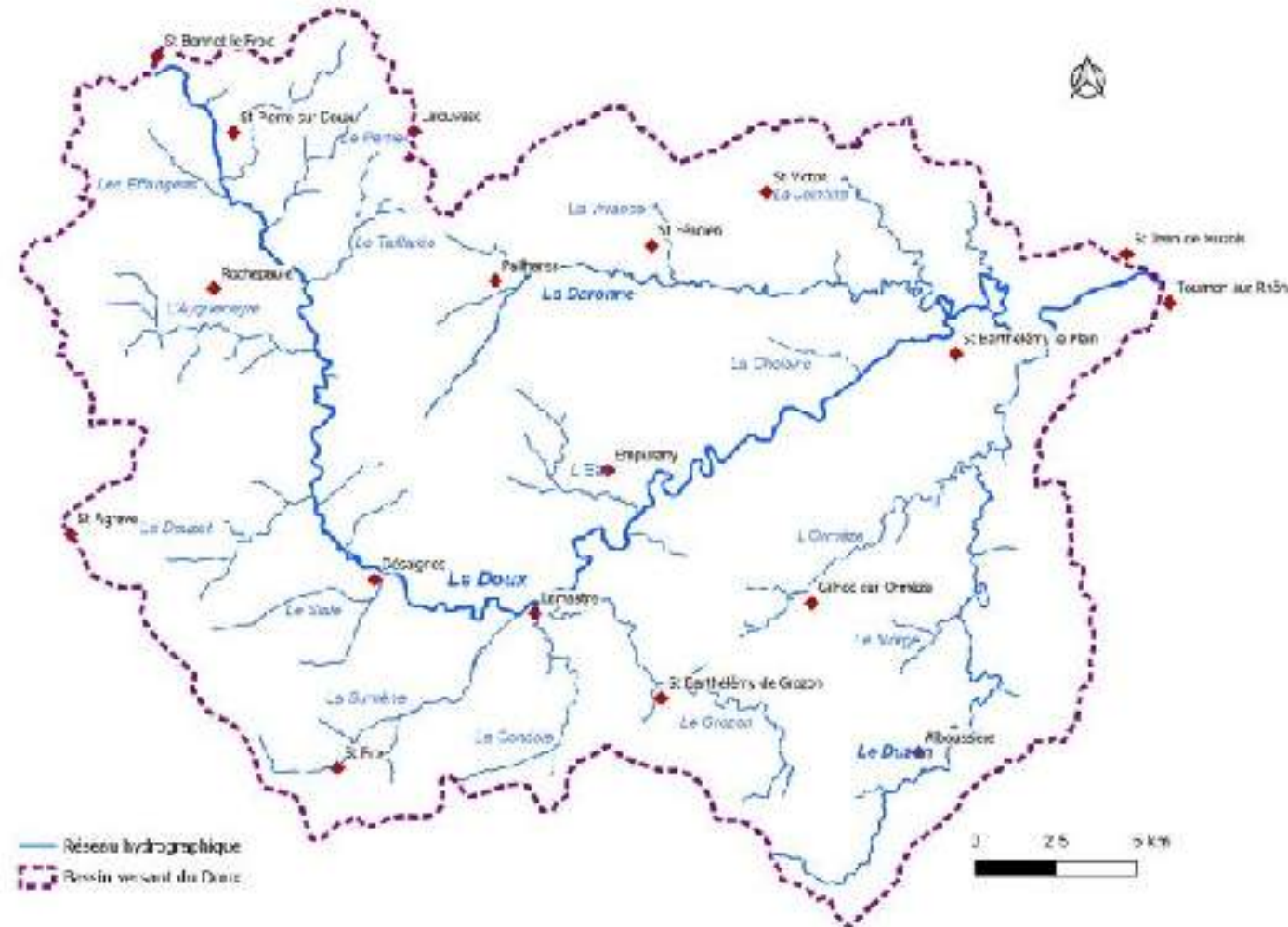
Documents mis à disposition :

- DCE complet : CCTP + annexes
- Mémoire technique de l'offre retenu : **confidentiel** (consultable uniquement dans le cadre du stage)
- Étude volume prélevable
- Cellules de concertation locales : déroulé détaillé, diaporama, dossiers techniques, photos
- Synthèse et bilan de la concertation

Le bassin versant du Doux

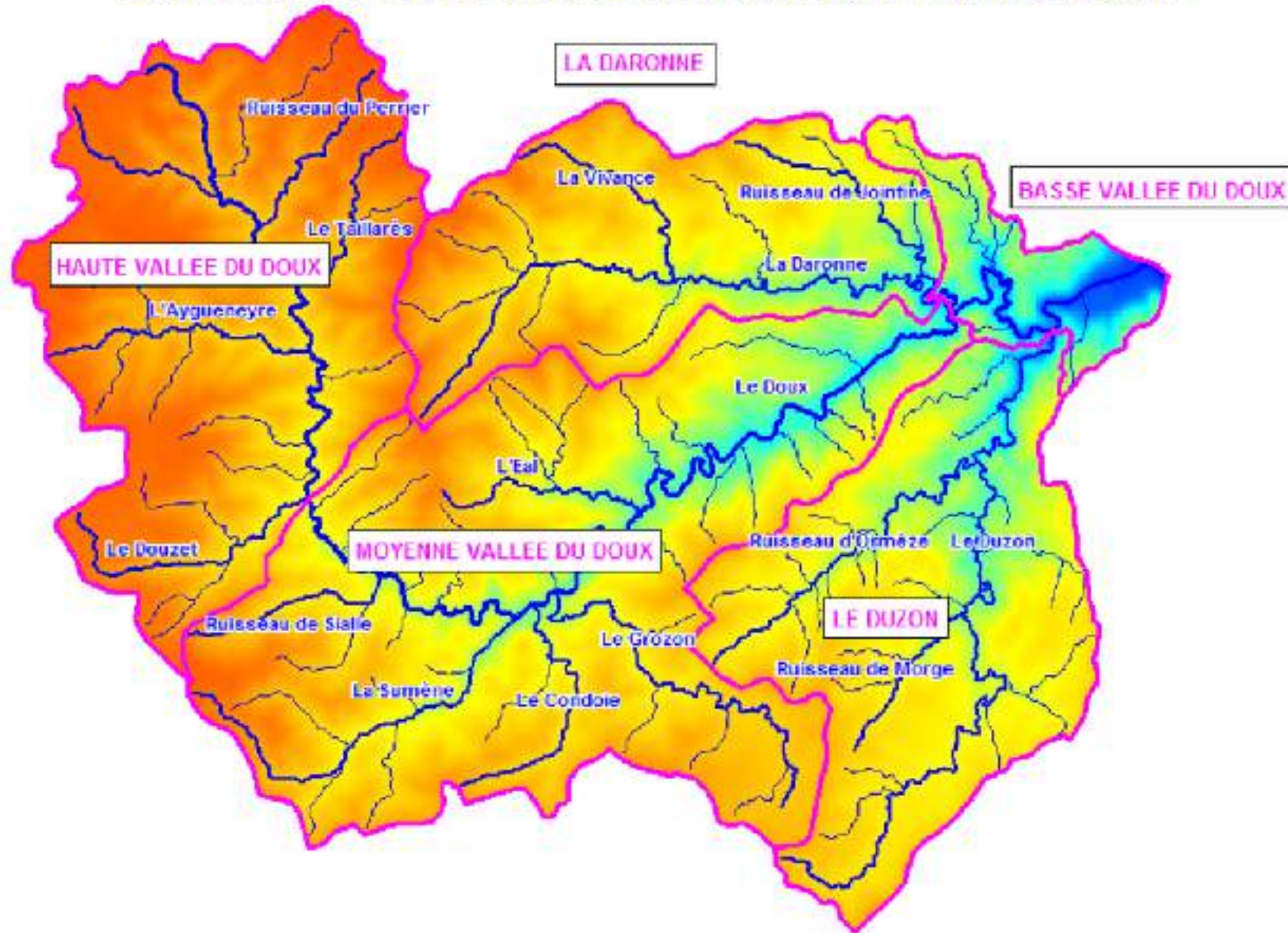
Présentation

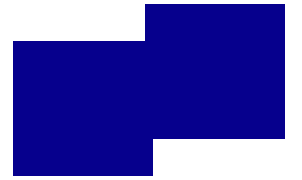
- 633km²
- 26 000 habitants
- Le Doux s'écoule sur environ 70 km
- 315 km de cours d'eau principaux
- Linéaire total de 1 200 km





Carte de situation des sous bassins et du réseau hydrographique

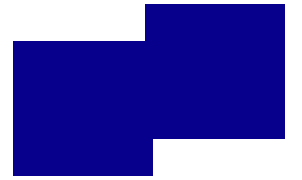




Bassin versant du Doux

Historique

- **1991** : création du **Syndicat Intercommunal Doux Clair**
- **1993-1996** : 1er contrat de rivière
- **1997-2002** : contrat de milieux
- **1995** : classé en **Zone de répartition des eaux** = réglementation renforcée par un abaissement des seuils pour les demandes d'autorisation de prélèvements d'eau.
- **2011** : **étude des volumes prélevables** pour déterminer les volumes qu'il est possible de prélever tout en garantissant les besoins du milieu naturel et les usages



Bassin versant du Doux

Historique

- **2006 - 2020 : entente Doux-Mialan** : démarche de coopération pour mettre en place une gestion cohérente des cours d'eau
- **2021 : création du Syndicat Mixte du Bassin Versant du Doux (SMBVD) : 4 EPCI**
- **2017-2022 : contrat de territoire** « Doux, Mialan, Veayne, Bouterne, petits affluents du Rhône et de l'Isère » : 5 volets dont gestion quantitative
- **2018-2022 : Plan de Gestion de la Ressource en Eau (PGRE)**

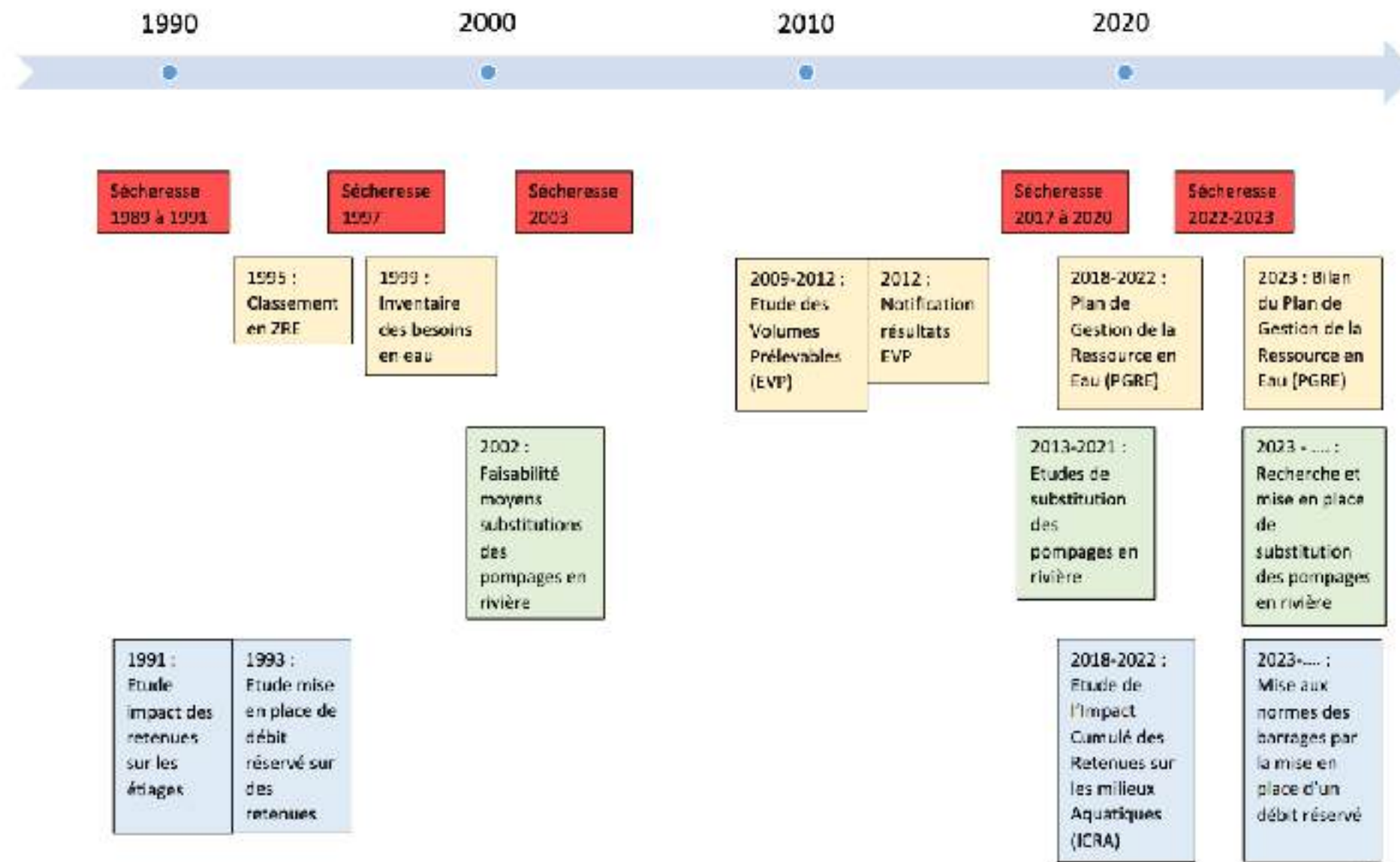
Bassin versant du Doux



Enjeux

- **Grande variabilité de débits** alternant entre des débits d'étiages sévères, pouvant aller jusqu'aux assecs des cours d'eau principaux, et des risques de crues rapides dus à des épisodes cévenols. Le 3 août 1963, le Doux est passé d'un débit de quelques litres par seconde à 1 800 m³ /s.
- **Activité économique axée sur l'agriculture et dans une moindre mesure le tourisme** qui ont besoin d'eau l'été.
- **Présence de plus de 1 000 retenues** qui représentent 78% des prélèvements annuels, 81% en période de hautes eaux et 71% en période de basses eaux.
- **Un des premiers bassins versants français reconnu en déséquilibre quantitatif depuis 1995 (classement en ZRE1 puis déficitaire dans le SDAGE2 Rhône Méditerranée de 1996).**

Historique de la gestion quantitative



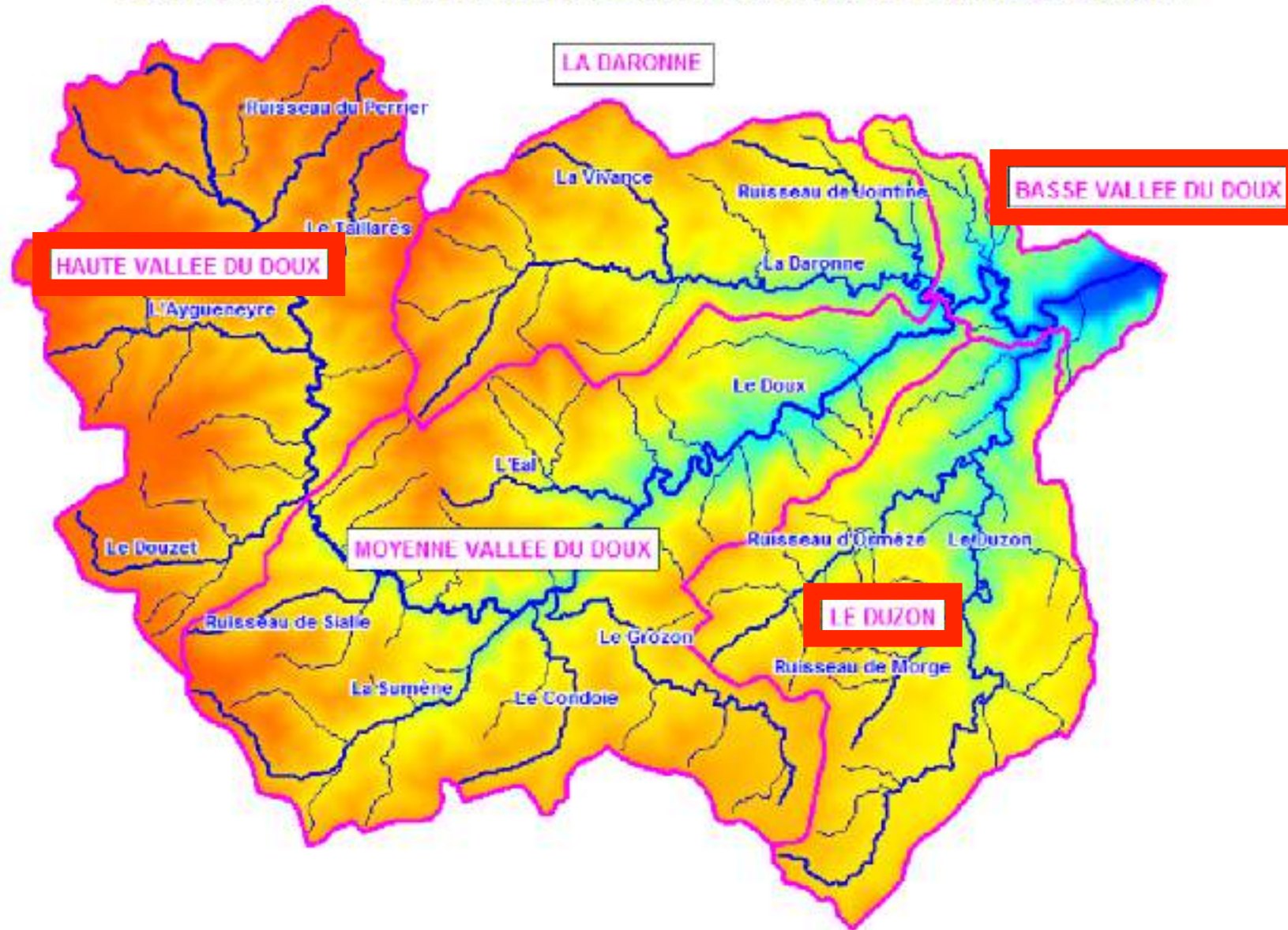


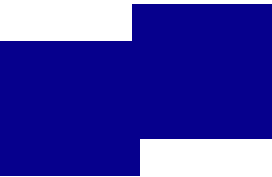
Bassin versant du Doux

Conclusion de l'étude volume prélevable (2012)

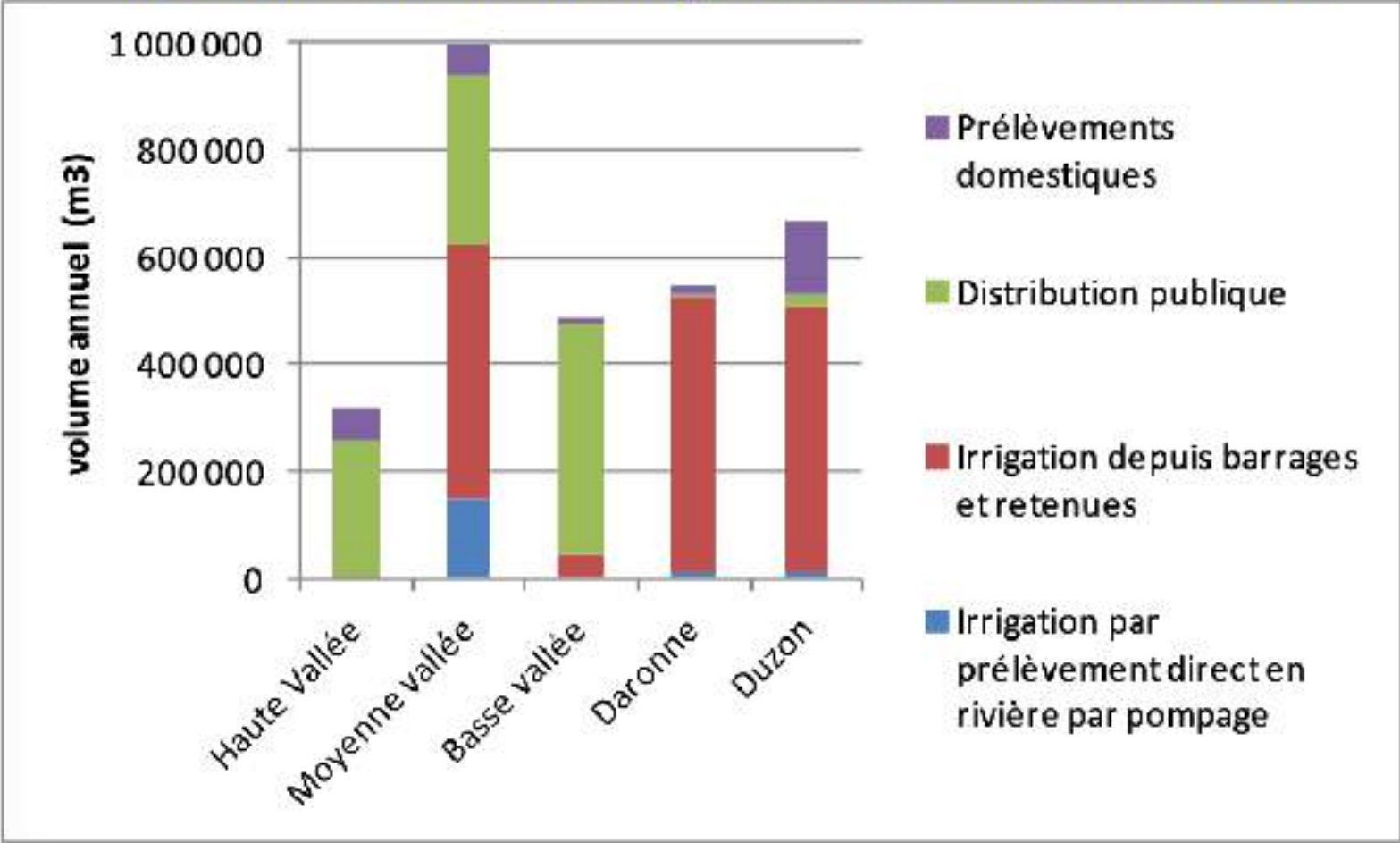
- **Les sous bassins versants de la Haute Vallée du Doux, de la Basse Vallée du Doux et du Duzon sont identifiés en équilibre fragile**
les volumes prélevés sont égaux aux volumes prélevables sur la période de basses eaux (du 01/06 au 30/09).
- **Il est proposé un gel des prélèvements pour ces territoires**, les prélèvements ne pouvant être augmentés.

Carte de situation des sous bassins et du réseau hydrographique

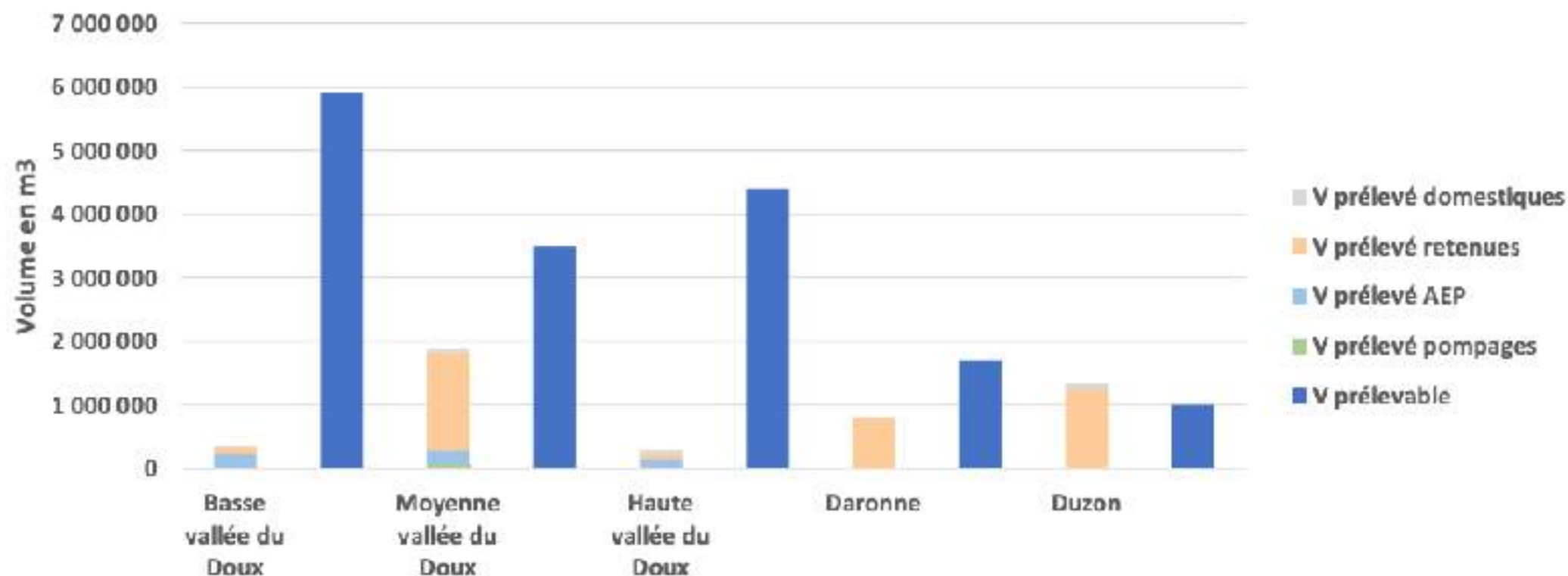




Prélèvements annuels impactant les débits en rivière

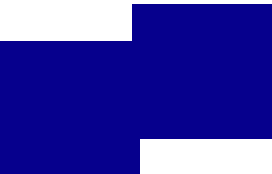


Volume prélevé et prélevable par sous bassin versant en période de hautes eaux

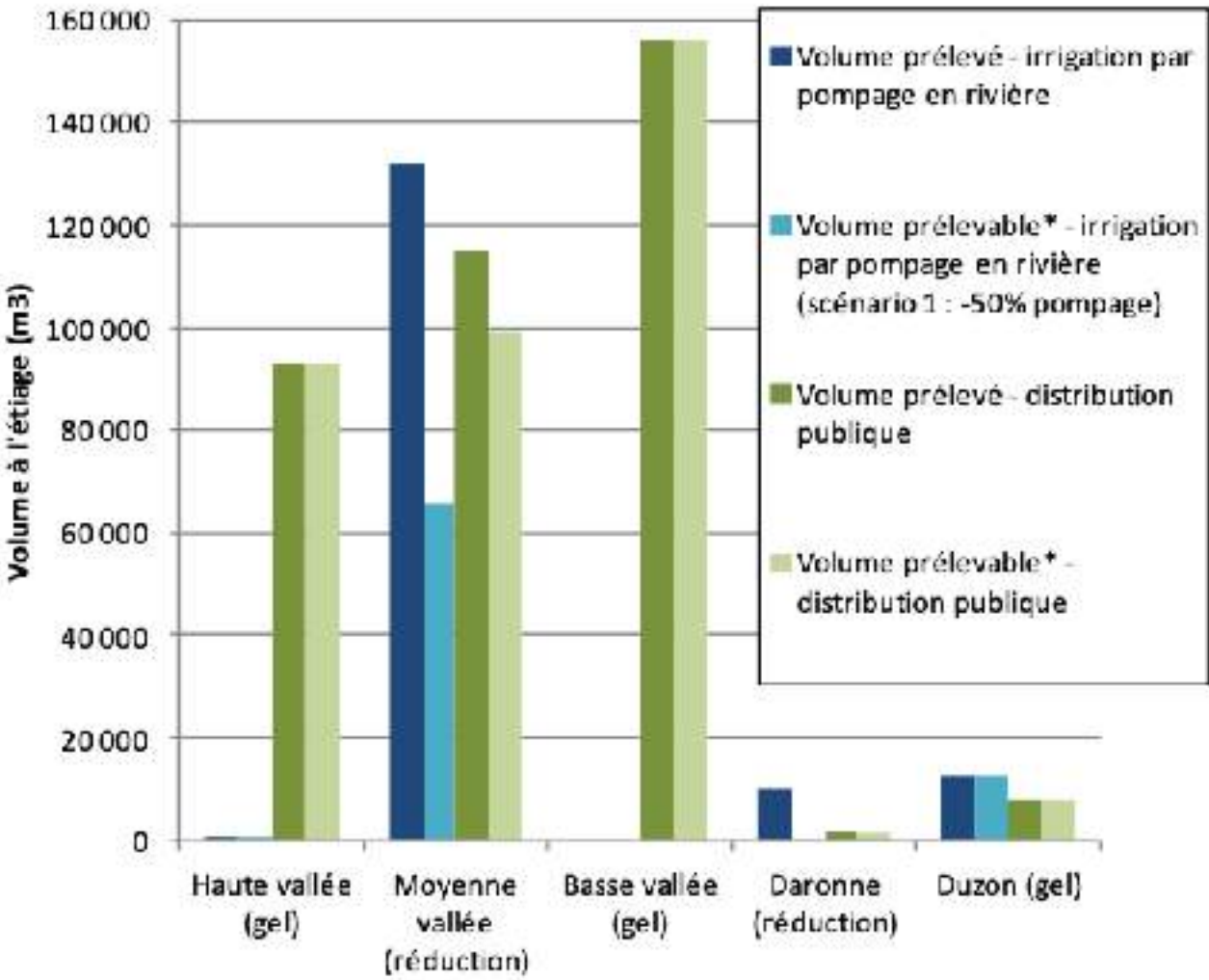


En période de hautes eaux, on note que le **volume prélevé est supérieur d'environ 350 000 m³ au volume prélevable sur le sous bassin du Duzon**. La réduction des prélèvements en hautes eaux, doit donc être d'environ 350 000 m³ sur ce sous-bassin versant.

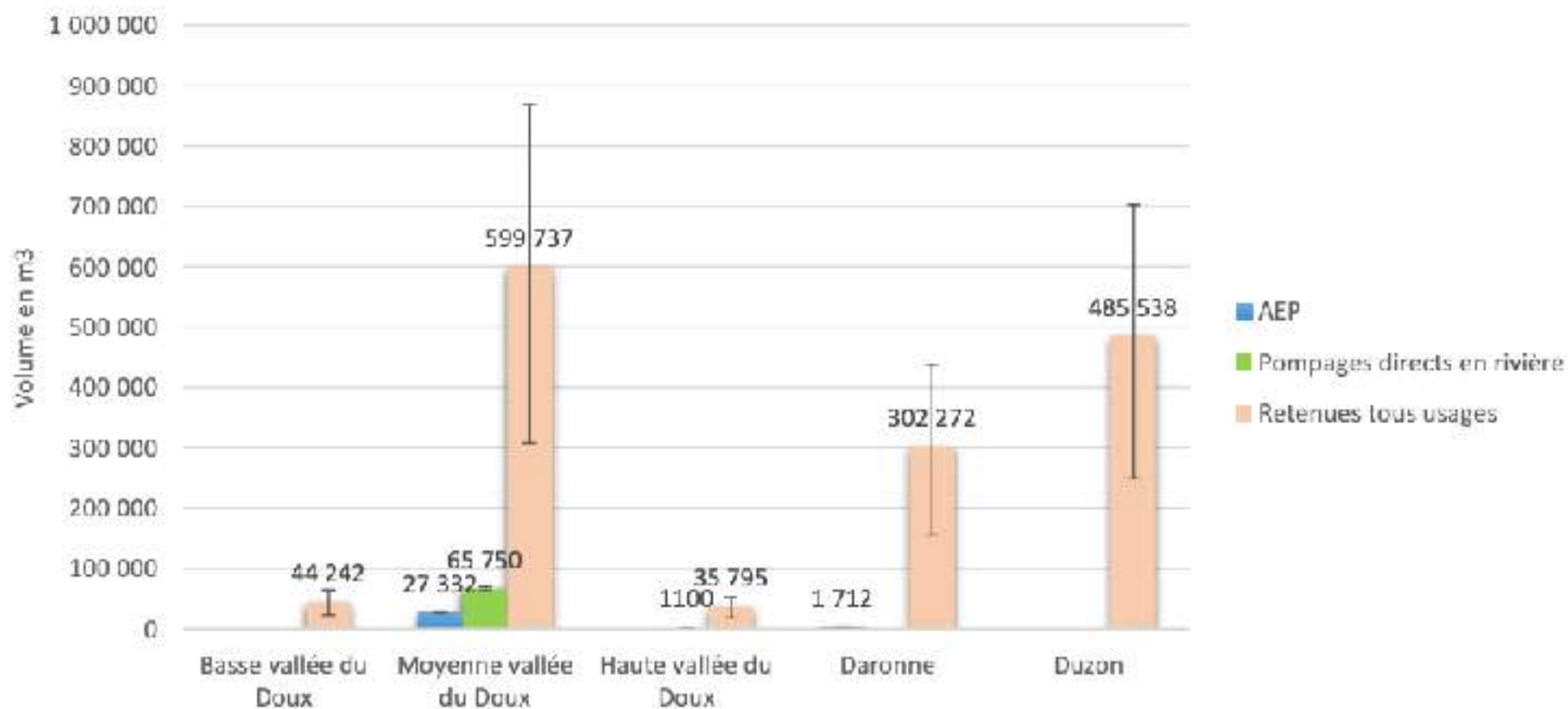
On constate par ailleurs que la majorité des prélèvements en hautes eaux est réalisée par les retenues.



Volumes prélevés et prélevables* à l'été*



Objectifs de réduction des prélèvements en basses eaux par usages et par sous bassins versants



Remarques :

- les « 1 100 m³ » sur la haute vallée du Doux concernent les pompages directs en rivières,
- les « 1 712 m³ » sur la Daronne concernent l'alimentation en eau potable.



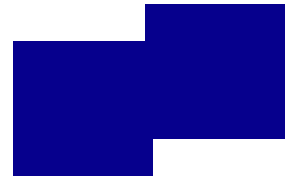
Bassin versant du Doux

Suite à l'étude volume prélevable (2012)

Afin d'atteindre ou de maintenir le bon équilibre, le préfet de région avait fixé comme

actions à réaliser à horizon 2022 :

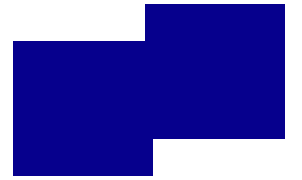
- L'amélioration des rendements AEP à 75% minimum
- La substitution des pompages directs en rivière
- La création d'un Organisme Unique de Gestion Collective (OUGC)
- L'élaboration d'un Plan de Gestion de la Ressource en Eau (PGRE).



Bassin versant du Doux

Limites de l'étude volume prélevable (2012)

- L'EVP considérait que les retenues ne se remplissaient qu'en période de hautes eaux.
- L'impact cumulé des retenues sur les milieux aquatiques (ICRA) a démontré que ces retenues se reremplissent en période de basses eaux.
- Certains prélèvements étaient affectés à de mauvais sous bassins versants.
- Ceci a été corrigé en 2018 dans le cadre de la rédaction du PGRE Doux.



Bassin versant du Doux

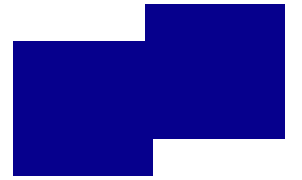
Bilan du PGRE (2018-2022) présenté en juin 2023

- 30% des actions sont terminées
- 55% des actions en cours ou engagées - 15% des actions ne le sont pas

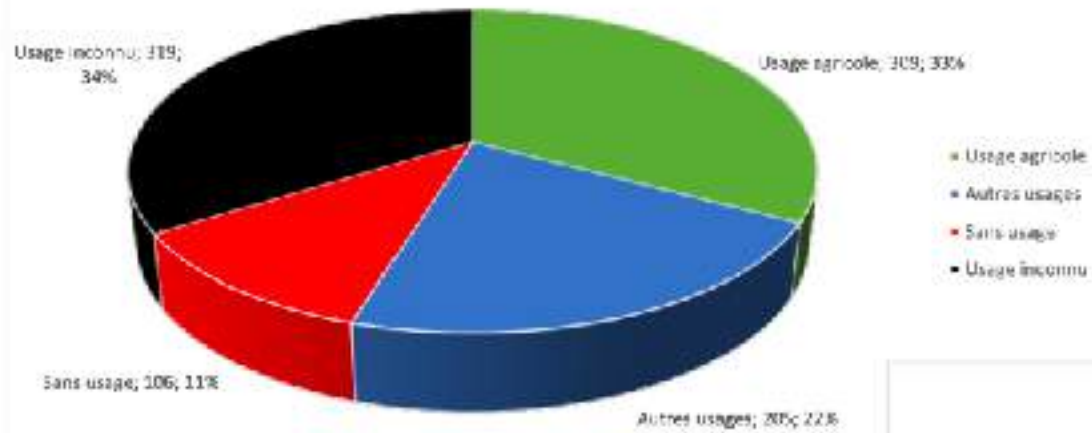
L'amélioration de la connaissance constitue le point fort de ce PGRE :

- Recensement de l'ensemble des pompages en rivière
- Recensement de plus de 1 000 retenues au lieu des 634 connues des services de l'Etat
- Amélioration de la connaissance du fonctionnement des retenues, notamment le fait que ces retenues se reremplissent en période de basses eaux.

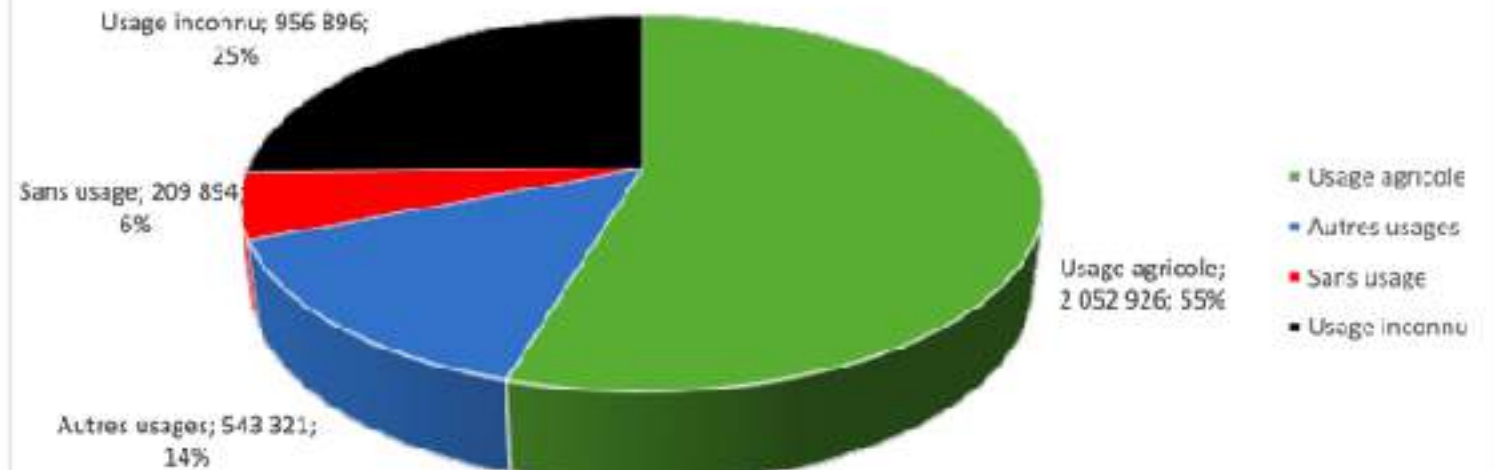
Les retenues d'eau : nombres et volumes stockés par usages



Nombre de retenues par usage (nombre ; %)



Volume stocké par usage (m³ ; %)

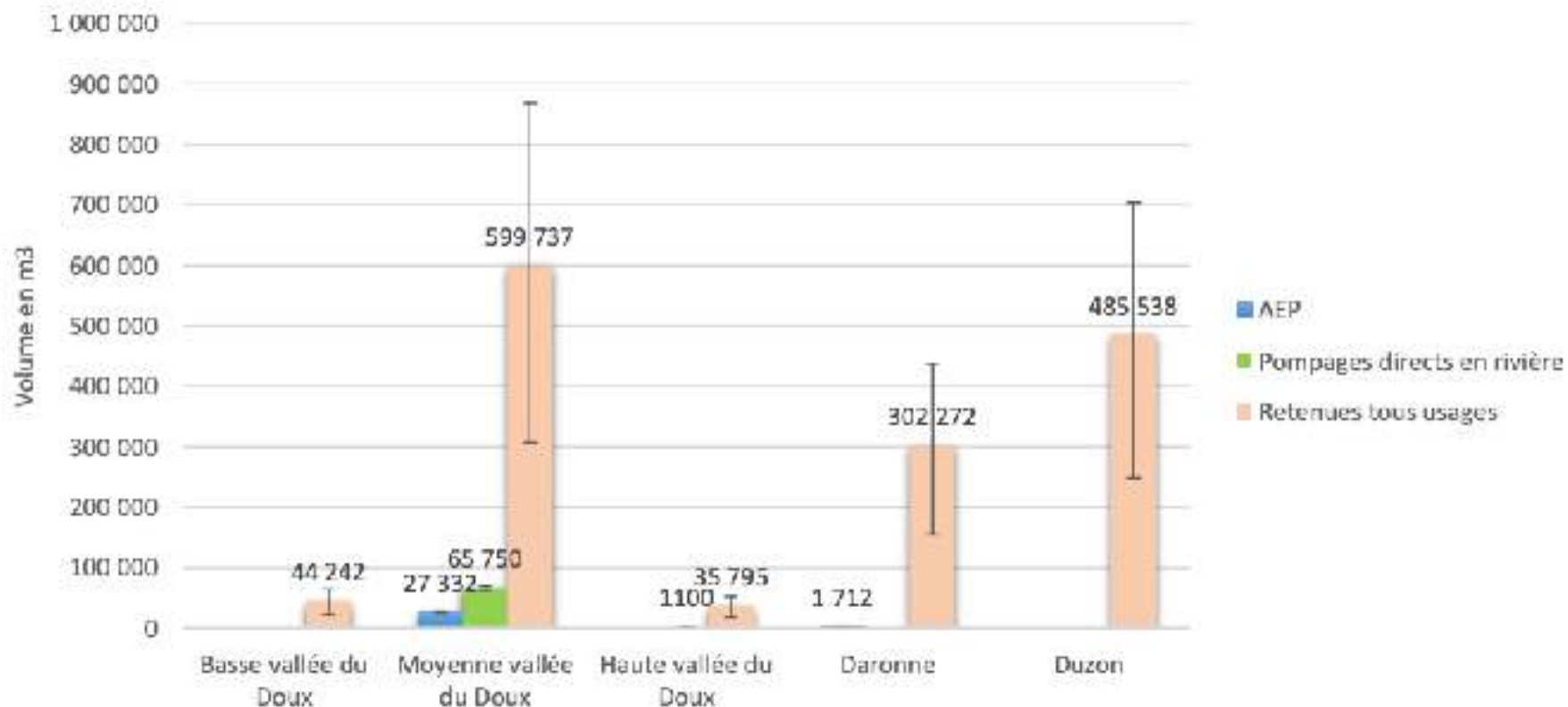


Bassin versant du Doux



Bilan du PGRE (2018-2022) présenté en juin 2023

Objectifs de réduction des prélèvements en basses eaux par usages et par sous bassins versants



Bassin versant du Doux



Grandes orientations du PTGE

Les 3 piliers du PTGE :

- Sobriété via des économies d'eau
- Adaptation au changement climatique
- Régénération du cycle de l'eau

Dossier complet de l'étude de cas

Téléchargez les documents : <https://www.tipconseil.com/stage-concertation-cnfpf/>



MAIRIE DE LA CHAIRE - 04 77 61 00 00

Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP)

Animation de la concertation et de la participation citoyenne
autour des grands enjeux de l'eau
(approche globale : ressource en eau ...)
-
Bassin du Doux (07)

DATE ET HEURE LIMITES DE RECEPTION DES OFFRES
05/11/2024 à 15h



CCTP - animation de la concertation autour des grands enjeux de l'eau
07 - Bassin du Doux

Gestion quantitative de la ressource en eau sur le bassin versant du Doux Etude des volumes prélevables

Contexte et objectif

Le bassin versant du Doux est caractérisé par une situation de déficit quantitatif. L'objectif de l'étude est de déterminer les volumes prélevables de manière à garantir la satisfaction des usages prioritaires et de garantir la pérennité de la ressource en eau.

En effet, le Syndicat Mixte du Bassin versant du Doux (SMBVD) a pour objectif de garantir la satisfaction des usages prioritaires et de garantir la pérennité de la ressource en eau.

Dans ce cadre, les objectifs de l'étude sont :

- déterminer les volumes prélevables de manière à garantir la satisfaction des usages prioritaires et de garantir la pérennité de la ressource en eau.
- déterminer les volumes prélevables de manière à garantir la satisfaction des usages prioritaires et de garantir la pérennité de la ressource en eau.

Dans ce cadre, l'étude a pour objectif de déterminer les volumes prélevables de manière à garantir la satisfaction des usages prioritaires et de garantir la pérennité de la ressource en eau.

Déroulement de l'étude

L'étude a été réalisée de juillet 2023 à novembre 2023. Elle a été réalisée en collaboration avec le Syndicat Mixte du Bassin versant du Doux (SMBVD) et le Groupeur de Bassin de l'Agglomération de la Chaire. Le coût de l'étude a été assuré par un comité de pilotage composé des représentants des collectivités et des usagers du bassin versant.



Plan de Gestion de la Ressource en Eau Doux 2018-2022

Bilan



FEUILLE DE ROUTE POUR L'ÉLABORATION D'UN PROJET DE TERRITOIRE POUR LA GESTION DE L'EAU (PTGE)

Sur le BASSIN VERSANT DU DOUX



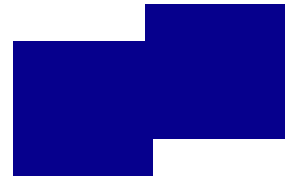
Retenues sur le sous bassin versant de la Choisire



1.6

Synthèse jour 1

Le dialogue territorial : pourquoi, comment ?



Dialogue territorial

Définition - École de dialogue territorial / Geysler

« Le dialogue territorial est une démarche de médiation et de concertation multi-acteurs, entre des représentants de toutes les parties prenantes concernées par un projet ou problème local, à impact environnemental.

Il permet de faciliter la co-construction d'un projet et/ou de conduire une médiation de conflits.

Cette démarche peut être conduite par un médiateur formé ou par une personne qui adopte une posture de neutralité et de multipartialité. »

Le Dialogue territorial en 3 questions



Réalisation COMEDIE



<https://www.youtube.com/watch?v=uDS1oYxXAc0>

Ressource

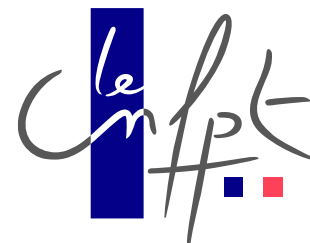
Guide pratique du dialogue territorial

Concertation et médiation pour l'environnement et le développement local

Philippe Barret, édition de l'Aube, 2012

Les conflits environnementaux conduisent à des situations parfois intenable, que ce soit dans le domaine de l'aménagement, des activités industrielles, de la gestion des ressources ou des espaces naturels. Les citoyens souhaitent participer aux choix qui peuvent avoir un impact sur la qualité de vie, sur l'économie locale ou sur la préservation du patrimoine. La concertation est aujourd'hui vue comme une nécessité, mais beaucoup se demandent comment la conduire de manière efficace. S'appuyant sur les acquis de la médiation et sur leur pratique, les auteurs expliquent comment préparer et concevoir un dispositif de dialogue territorial, comment dérouler les différentes étapes et animer des réunions. Ce guide s'adresse à tous les praticiens de la concertation : animateurs locaux, agents de développement ou chargés de mission qui œuvrent pour l'environnement et le développement local. Qu'ils soient au service d'une association, d'une collectivité, d'une entreprise ou d'un bureau d'études, ils trouveront dans ce livre des réponses à leurs questions et des pistes pertinentes pour faire progresser le dialogue sur leur territoire, dans un esprit d'écoute mutuelle, de respect des différences et des besoins de chacun. En partenariat avec la Fondation de France. Avec la contribution de Pierre-Yves Guihéneuf.





La concertation territoriale dans les
projets de gestion de la ressource en eau

Tour de table fin J1

- Vous et le dialogue territorial ? Votre vision
- Votre ressenti
- Vos attentes
- Vos questions